

Bryn Smith

TABLOID SPORT

VICTOIRE DE 11-3 À CHICAGO DOUCE REVANCHE POUR LES EXPOS

◆ Les Expos ont frappé huit coups de plus d'un but en plus de réussir leur premier amorti-suicide de la saison pour écraser les Cubs de Chicago 11-3, hier après-midi. Bryn Smith a aidé sa cause en déposant un l'amorti-suicide, à la deuxième et en limitant les Cubs à six coups sûrs en sept manches.

Pages 2 et 3

90% DES CANADIENS D'ACCORD

UN TEST DU SIDA AUX FUTURS IMMIGRANTS

◆ Un récent sondage Gallup révèle que les futurs immigrants au Canada ont été désignés par 90 pour 100 des répondants, à l'échelle nationale, comme faisant partie des divers groupes qui devraient subir le test du sida. Un sondage identique mené aux États-Unis, en juillet 1987, a recueilli le même pourcentage de personnes en faveur de ce test auprès des immigrants. Quant au droit des employeurs à exiger le test du sida auprès de leurs employés, 46 pour 100 des répondants sont en faveur et 49 pour 100 contre.

Les détails, page A-2

Recycler son papier journal, c'est ménager sa forêt!

LE SOLEIL

LE SOLEIL

JEUDI 30 JUILLET 1987
QUÉBEC, 91^e année, no 209

54 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2.75\$

iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50c

35c

(EN PRIMEUR) Collections automobiles 88

CREATIONS SUZANNE inc

869, rue Saint-Jean 529-9757



Guy Boisvert

EN ATTENDANT SON PROCÈS

BOISVERT RESTERA EN PRISON

◆ QUÉBEC (PC) — Contrairement à ses trois compagnons d'armes qui jouissent tous actuellement de la liberté sous caution, le permanent de la CSN Guy Boisvert sera détenu jusqu'à l'audition de son procès.

par Marilyne GARNEAU

Hier matin, le juge Maurice Langlois de la cour des sessions de la paix a rejeté la requête de remise en liberté sous caution présentée la veille par le procureur de Boisvert, Me Carol St-Cyr.

Dans son jugement, le magistrat a fait valoir que la défense n'avait pas réussi à démontrer, au cours de l'enquête préliminaire, que la détention du prévenu n'était plus nécessaire.

Guy Boisvert, 36 ans, doit faire face à quatre actes d'accusation. Accusé d'avoir conseillé à l'indicateur Marc Boivin de causer une explosion au Manoir Richelieu, Boisvert sera également cité à procès pour avoir complété avec Gérard Larose et d'autres personnes dans l'intention de causer une explosion et de commettre un méfait au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

Détenu depuis le 5 juin dernier, Boisvert a accueilli avec calme la décision du juge Langlois, même si ce n'est

que le 4 novembre prochain que sera fixée la date de son procès.

Le procureur de Boisvert a pour sa part fait savoir que la défense en appellerait de cette décision, dès que la cour supérieure aurait rendu son jugement dans le cas de Arsène Henry et de Gérard Thériault.

Rappelons que le 15 juillet dernier, le juge Langlois accordait la liberté sous caution à Henry et Thériault, deux autres permanents de la CSN qui ont subi leur enquête préliminaire relativement à des attentats et des complots perpétrés contre des établissements de l'homme d'affaires Raymond Malenfant.

Mais la Couronne estime que le magistrat a erré dans son jugement et en a appelé devant la cour supérieure, qui tranchera le 4 août prochain.

Si la cour supérieure décidait de renverser la décision du juge Langlois, M. St-Cyr estime que ses chances d'obtenir la libération sous caution de son client en appel seraient plus minces. Mais cette décision dut-elle être rendue que l'avocat en appelleraient quand même, a-t-il indiqué hier.

Lire A-2, BOISVERT

AUTRES INFORMATIONS
À LA PAGE A-3

● GÉRALD LAROSE MET LA COURONNE AU DÉFI DE L'ACCUSER FORMELLEMENT

HAÏTI

LES MILITAIRES OUVRENT LE FEU SUR LA FOULE: 8 MORTS

◆ PORT-AU-PRINCE (AFP, AP, PC) — Au moins huit personnes ont été tuées et 16 autres blessées par des soldats hier au centre de Port-au-Prince à l'issue d'une manifestation anti-gouvernementale pacifique. En réaction à ces incidents, l'opposition a appelé hier soir à une grève générale en Haïti «jusqu'à nouvel ordre».

Cet incident sanglant risque de relancer la grave crise politique qui secoue ce pays des Caraïbes. Les affrontements entre forces de l'ordre et opposants au gouvernement provisoire en place ont fait jusqu'à présent envi-

ron 35 morts et 140 blessés par balle, en majorité des civils victimes de soldats, sans compter plusieurs dizaines de paysans de Jean-Rabel (nord-ouest de l'île), victimes d'un groupe à la solde de l'oligarchie locale. Selon Radio Soleil, la station de l'Église catholique, dix autres paysans ont été massacrés lundi alors qu'ils regagnaient leur localité après être sortis de l'hôpital de la ville Jean-Rabel où ils avaient été soignés.

La radio affirme par ailleurs qu'un nombre indéterminé de paysans de ce même mouvement ont également été tués dans les derniers jours alors

qu'ils quittaient l'endroit où ils se cachaient pour regagner leurs foyers, après le massacre de la semaine dernière.

Des centaines de Haïtiens ont manifesté pendant plus de cinq heures, hier, à proximité de la Place Bonaventure où loge le Consulat haïtien de Montréal, et ils ont accusé le CNG d'être responsable du massacre de Jean-Rabel qui aurait fait, selon eux, près de 600 morts.

Ils ouvrent le feu

Hier, une manifestation dans la capitale avait rassemblé environ 5,000

Lire A-2, HAÏTI



Des soldats, protégés de leur équipement anti-émeute, se dirigent vers de jeunes manifestants, dans une rue de Port-au-Prince.

ÉTÉ 87 SUR LES LIEUX DE L'HISTOIRE



LE PONT LAVIGUEUR

◆ Le pont Lavigueur a été inauguré, en 1916, quelques mois après l'accession à la mairie de M. Henri-Edgar Lavigueur, 25^e maire de Québec. Ce pont enjambant la rivière Saint-Charles, est situé rue Pointe-aux-Lièvres, une artère qui se termine avenue Lamontagne. M. Marcel Lavigueur, fils de l'ancien maire, pose ici devant le pont portant le nom de son père. Il se dit heureux et fier de l'hommage rendu par la ville à celui qui dirigea la Vieille Capitale de 1916 à 1920 et de 1930 à 1934. Notre journaliste Monique Duval raconte.

Page B-1

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

LE QUÉBEC SERT UN « NON » À L'ONTARIO

◆ MONTREAL (PC) — Le Québec a refusé au gouvernement ontarien la permission d'installer ses pénates à Québec, durant le Sommet de la francophonie.

"L'Ontario n'est pas un gouvernement francophone reconnu et on se demande ce qu'elle ferait là", a déclaré hier le porte-parole du ministre québécois des Relations internationales, M. Gil Rémillard. Cet argument a été servi vendredi dernier à la responsable ontarienne du Sommet, Mme Jeanette Kelly, lors d'une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre québécois, M. Louis Samson.

"L'Ontario, c'est la cinquième roue du chariot. Elle arrive à la dernière minute avec sa grosse tente, son trade-show, et essaie de se coller au Sommet", commente pour sa part un des organisateurs québécois du Sommet. Plus précisément, l'Ontario a demandé à installer une grande tente au Parc de l'Esplanade, tout près du Parlement.

Contrairement au Québec et au Nouveau-

Brunswick, province officiellement bilingue, l'Ontario n'a pas le statut de membre participant au Sommet. Elle aura sa place à l'intérieur de la délégation canadienne mais elle fait présentement des pieds et des mains pour que sa présence au Sommet soit "active et visible".

Car le gouvernement ontarien ne veut pas se fonder dans la délégation canadienne même s'il y aura son délégué. Son premier ministre David Peterson estime que sa province s'ouvre de plus en plus au fait français, et il voudrait bien faire savoir aux 40 États participants que "l'Ontario a quelque chose à voir avec le mouvement de la francophonie internationale".

Le Nouveau-Brunswick a beau être bilingue et 30 pour 100 de sa population a beau être francophone, en chiffres absolus, l'Ontario abrite 500,000 francophones contre 250,000 au Nouveau-Brunswick, fait valoir un porte-parole du gouvernement ontarien qui "aime mieux les chiffres absolus".

Lire A-2, L'ONTARIO

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....	A-3
Annonces classées.....	
.....	C-5 à C-11
Arts.....	B-9 à B-12
Bridge.....	C-8
Crayons de soleil.....	B-8
Décès.....	C-13
Economie.....	C-1 à C-4
Editorial.....	B-4
Feuilleton.....	C-7
Horoscope.....	C-9
Monde.....	B-5
Mots croisés.....	C-6
Mot mystère.....	C-7
Où aller à Québec.....	B-10
Patron.....	C-11
Région.....	Cahier B

MÉTÉO



Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum de 22 à 24. Demain: Dégagement et plus frais.

Détails, page C-5

La Défense nationale est tenue responsable du harcèlement sexuel subi par une employée

♦ OTTAWA (PC) - Bonnie Robichaud a crié victoire, hier, en apprenant que la Cour suprême du Canada venait de juger le ministère de la Défense nationale responsable du harcèlement sexuel subi alors qu'elle était à l'emploi des Forces armées canadiennes, à North Bay, en Ontario.

« Je suis folle de joie », a lancé Mme Robichaud aux journalistes, quelques minutes après que la Cour suprême eut fait connaître sa décision.

Le jugement, rendu à l'unanimité, est susceptible d'affecter des centaines d'autres causes semblables à travers le pays, touchant la responsabilité de l'employeur.

« Les femmes n'auront plus à se demander si c'est faisable. Ce sera maintenant beaucoup plus facile de se défendre contre le harcèlement sexuel », a affirmé Mme Robichaud, qui est âgée de 42 ans, mariée et mère de cinq enfants.

Mme Robichaud a révélé avoir été aux prises avec des actes de harcèlement sexuel et des menaces de représailles de la part de son contremaître, Dennis Brennan, le plus haut placé des employés civils de la base de North Bay, alors qu'elle se trouvait en période de probation pour un emploi de concierge, en 1979.

La cour d'appel fédérale a reconnu qu'elle avait été en butte au harcèlement sexuel et que les autorités militaires n'avaient pas procédé à une enquête satisfaisante, à la suite de ses plaintes. Mais le tribunal avait ajouté que son employeur ne pouvait être tenu responsable, à moins que quelqu'un « au niveau de la direction » ce qui signifiait, dans son cas, le ministre de la Défense ou le président du Conseil du trésor - n'ait autorisé ou toléré le harcèlement. Seul son supérieur immédiat



Bonnie Robichaud et son mari, Larry, ne cachent pas leur satisfaction, hier, à leur sortie de la Cour suprême, à Ottawa, à la suite de la décision rendue par le plus haut tribunal du pays.

avait aidé à poursuivre sa démarche.

Mme Robichaud, qui a entrepris des études en commerce au niveau collégial, a déclaré que son éprouve lui avait fait prendre conscience des problèmes particuliers auxquels doivent faire face les femmes sur le marché du travail, et a annoncé qu'elle publierait une étude sur le sujet.

L'ONTARIO (suite de la première page)

En revendiquant sa place sous le soleil de la Vieille Capitale, l'Ontario veut faire savoir aux Africains qu'elle peut être un bon partenaire francophone certes mais commercial surtout. Car parmi les thèmes du Sommet figurent l'énergie, les communications, la technologie, et l'agriculture. D'intéressantes retombées économiques en perspectives.

Mais à Québec, l'on ne prise guère cette arrivée jugée tardive — « alors que nous travaillons avec le fédéral et le Nouveau-Brunswick depuis sept mois », dit un responsable du Sommet à Québec —. Les Ontariens viennent tout ramasser et nous demandent nos listes de délégués, de médias etc, ajoute ce responsable qui a préféré garder l'anonymat.

En indiquant au gouvernement ontarien que sa tente n'était pas la bienvenue dans le Vieux Québec, le gouvernement du Québec a invité son homologue à faire valoir sa présence par le biais de ses entreprises. Ces dernières sont invitées à deux manifestations, soit le Forum

HAÏTI (suite de la première page)

personnes scandant des slogans contre le Conseil national de gouvernement (CNG) et contre le « macoutisme ». Organisée à l'appel des syndicats et de l'opposition à l'occasion du 29 juillet, fête de la milice duvaliériste sous la dictature, cette manifestation s'était déroulée dans le calme.

À l'issue de ce rassemblement, des militaires en tenue de combat ont ouvert le feu alors que, selon des témoignages concordants, aucun des soldats n'était physiquement menacé par les manifestants qui passaient dans l'artère principale

de Port-au-Prince. Trois membres de la presse haïtienne, un journaliste, M. Wilson Briseau, et deux photographes, MM. Gary Fevry et Lys Pierre-Louis, ont été blessés par balles par des soldats.

Un membre de la chaîne de télévision américaine CBS a également essuyé des coups de feu tirés par un soldat, sans toutefois être atteint.

Quatre des victimes, tous des jeunes gens, ont été tués au niveau d'une intersection, où, selon des témoins, les attendaient des soldats

cachés derrière des poteaux. Les autres ont été abattus dans les rues voisines. Selon Radio-Métropole, ce sont en fait 10 personnes qui ont été tuées hier.

Aux Gonaïves (côte ouest), les forces de l'ordre ont dispersé une manifestation anti-gouvernementale en utilisant des grenades lacrymogènes et en tirant en l'air.

Depuis jeudi dernier en effet, le CNG a interdit par décret tout attroupement de plus de 20 personnes sur la voie publique sans autorisation préalable des autorités.

Théoriquement, si M. St-Cyr devait obtenir gain de cause pour sa première requête, une nouvelle en-

quête pourrait avoir lieu dans le cas de Tardif à Chicoutimi.

Il y aurait là, d'expliquer l'avocat, un avantage « émotif » pour son client à subir une nouvelle enquête à Chicoutimi, puisque Tardif se retrouverait entouré de gens qu'il connaît.

Tardif, 40 ans, est accusé d'avoir comploté et commis un attentat au Motel Universel de Chicoutimi dans la nuit du 22 au 23 mai dernier.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les activistes homosexuels américains exposeront pour la première fois cette couverture géante, le 11 octobre, sur les jardins de la célèbre avenue du Capitole (Capitol Mall) à Washington, où elle recouvrira, selon les organisateurs, la surface de quatre blocs d'immeubles.

Une couverture en « patchwork » portant des noms de victimes du sida sera exposée à Washington

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les visiteurs pourront déambuler librement au milieu des noms et dessins imprimés sur les étoffes multicolores, et y déposer fleurs et textes en hommage à leurs parents, amis et idoles.

Selon les centres américains sur le contrôle de la maladie réunis à Atlanta, 22.328 Américains sont morts ou étaient atteints du syndrome d'immuno-déficience acquise le 20 juillet 1987.

Jusqu'à présent, 1.000 associations de tout le pays ont participé à l'élaboration du mémorial en tissu, chiffre qui devrait passer à 10.000 en octobre prochain, selon les organisateurs.

Près du nom de Rock Hudson, peint en blanc sur fond d'ombres noires, apparaît le mot « Hollywood » surmonté d'un arc-en-ciel dans un ciel bleu nuit où apparaissent en miroirs les visages de célèbres stars du cinéma.

Le blason de Liberace, en forme de grand piano, se compose de paillottes de strass.

Les distributrices de condoms fonctionnent plutôt au ralenti

« Neuf mois après leur mise en marché à Québec, les distributrices de condoms n'ont pas accouché des espoirs de vente que leurs propriétaires mettaient en elles. En effet, selon un sondage maison effectué par LE SOLEIL au cours des dernières semaines, à peine 40 pour 100 des bars et discothèques de la Vieille Capitale offrent un tel « service » à leurs clients.

« Nous ne possédons aucune de ces distributrices dans nos établissements », souligne Andy Dépatie, président du groupe Beaugarte, en faisant référence au Beaugarte, au Cousin et au Vogue. J'ai toujours refusé leur installation pour une question d'image. Les propriétaires de bars n'ont pas à jouer le rôle d'intermédiaire pour permettre aux gens d'avoir des relations sexuelles. C'est au client à prendre ses précautions. »

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les activistes homosexuels américains exposeront pour la première fois cette couverture géante, le 11 octobre, sur les jardins de la célèbre avenue du Capitole (Capitol Mall) à Washington, où elle recouvrira, selon les organisateurs, la surface de quatre blocs d'immeubles.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les visiteurs pourront déambuler librement au milieu des noms et dessins imprimés sur les étoffes multicolores, et y déposer fleurs et textes en hommage à leurs parents, amis et idoles.

Selon les centres américains sur le contrôle de la maladie réunis à Atlanta, 22.328 Américains sont morts ou étaient atteints du syndrome d'immuno-déficience acquise le 20 juillet 1987.

Jusqu'à présent, 1.000 associations de tout le pays ont participé à l'élaboration du mémorial en tissu, chiffre qui devrait passer à 10.000 en octobre prochain, selon les organisateurs.

Près du nom de Rock Hudson, peint en blanc sur fond d'ombres noires, apparaît le mot « Hollywood » surmonté d'un arc-en-ciel dans un ciel bleu nuit où apparaissent en miroirs les visages de célèbres stars du cinéma.

Le blason de Liberace, en forme de grand piano, se compose de paillottes de strass.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les activistes homosexuels américains exposeront pour la première fois cette couverture géante, le 11 octobre, sur les jardins de la célèbre avenue du Capitole (Capitol Mall) à Washington, où elle recouvrira, selon les organisateurs, la surface de quatre blocs d'immeubles.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les visiteurs pourront déambuler librement au milieu des noms et dessins imprimés sur les étoffes multicolores, et y déposer fleurs et textes en hommage à leurs parents, amis et idoles.

SONDAGE GALLUP

90 pour 100 des Canadiens sont d'accord pour soumettre les immigrants au test du sida

♦ Parmi les divers groupes qui devraient subir le test du sida, un récent sondage révèle que les futurs immigrants au Canada ont été désignés par 90 pour 100 des répondants à l'échelle nationale. Un sondage identique mené aux États-Unis en juillet 1987 a recueilli le même pourcentage de personnes en faveur de ce test auprès des immigrants.

De plus, une faible majorité de Canadiens est en faveur d'un test pour les personnes ayant des responsabilités particulières envers leur pays, notamment les hommes politique et les enseignants (54 pour 100). Quant au droit des employeurs à exiger le test du sida auprès de leurs employés, 46 pour 100 des répondants sont en faveur et 49 pour 100 contre.

À l'échelle régionale, les provinces de l'Atlantique sont plus en faveur que les Canadiens des autres régions, du test du sida auprès des trois groupes précités. Par ailleurs, les personnes ayant reçu une formation universitaire sont moins favorables à ce test que celles ayant un autre niveau de scolarité.

Des la première question, les interviewers ont constaté que pratiquement tous les Canadiens (98 pour 100) sont informés du sida. C'est à eux que les questions suivantes ont été posées.

Les résultats du sondage proviennent d'entrevues menées entre les 8 et 11 juillet 1987 auprès de 1 034 personnes âgées de 18 ans et plus. De ce nombre, 1 014 étaient déjà informés du sida. Un tel échantillon est précis à quatre pour 100 près, 19 fois sur 20.

« Êtes-vous d'accord ou en désaccord : — Que les gens qui occupent des postes comportant des responsabilités particulières pour le Canada, tels que les politiciens ou les enseignants

— Et que les immigrants éventuels au Canada devraient être soumis aux tests médicaux pour savoir s'ils ont ou non été exposés au sida ET

— Que les employeurs ont le droit de faire subir des tests à tous ceux qu'ils emploient pour savoir s'ils ont ou non été exposés au sida?

	Devraient subir un test	Pas d'accord	Ne savent pas
Immigrants éventuels:			
NATIONAL	90%	8%	2%
Atlantique	98	2	1
Québec	87	12	1
Ontario	90	8	2
Prairies	91	8	1
Col.-Brit.	90	7	3
Personnes ayant des responsabilités particulières:			
NATIONAL	54	41	5
Atlantique	63	33	4
Québec	51	44	4
Ontario	55	39	6
Prairies	49	48	4
Col.-Brit.	54	35	11
Droit des employeurs de faire subir un test aux employés:			
NATIONAL	46	49	5
Atlantique	57	41	2
Québec	44	52	5
Ontario	49	46	6
Prairies	38	56	6
Col.-Brit.	44	49	6

Une couverture en « patchwork » portant des noms de victimes du sida sera exposée à Washington

♦ SAN FRANCISCO (AP) - Les noms de l'acteur Rock Hudson, du pianiste Liberace et de certaines d'autres victimes du sida aux États-Unis vont être immortalisés sur une gigantesque couverture en

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les activistes homosexuels américains exposeront pour la première fois cette couverture géante, le 11 octobre, sur les jardins de la célèbre avenue du Capitole (Capitol Mall) à Washington, où elle recouvrira, selon les organisateurs, la surface de quatre blocs d'immeubles.

Selon les centres américains sur le contrôle de la maladie réunis à Atlanta, 22.328 Américains sont morts ou étaient atteints du syndrome d'immuno-déficience acquise le 20 juillet 1987.

Jusqu'à présent, 1.000 associations de tout le pays ont participé à l'élaboration du mémorial en tissu, chiffre qui devrait passer à 10.000 en octobre prochain, selon les organisateurs.

Près du nom de Rock Hudson, peint en blanc sur fond d'ombres noires, apparaît le mot « Hollywood » surmonté d'un arc-en-ciel dans un ciel bleu nuit où apparaissent en miroirs les visages de célèbres stars du cinéma.

Le blason de Liberace, en forme de grand piano, se compose de paillottes de strass.

LA QUOTIDIENNE

6/49
10-26-31-36-39-46
(complémentaire)
2

tirage du 29 juillet
6-8-5
8-1-2-3

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333
Extérieur (sans frais) 1-800-463-2362
Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311
Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394
Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00
Samedi: de 12h00 à 23h00
Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

BOISVERT (suite de la première page)

La quatrième permanente de la CSN impliquée dans cette affaire, Régnald Tardif, jout déjà de la liberté sous caution depuis le 20 juin dernier.

Hier, c'était à son tour de subir son enquête préliminaire, mais son procureur Carol St-Cyr a demandé une remise de l'enquête de son client, parce qu'il entend contester la juridiction territoriale du tribunal.

Expliquant que l'arrestation de Tardif avait eu lieu à Chicoutimi, où le permanent réside, M. St-Cyr estime que l'enquête préliminaire de son client, de même qu'un procès, si jamais celui-ci devait avoir lieu, devraient être tenus dans cette ville.

La motion présentée par M. St-Cyr a été acceptée par le juge Lan-

glois. La remise a été fixée au 6 août.

Dans le cas où cette motion serait rejetée par le tribunal, M. St-Cyr entend présenter une autre requête, qui repose celle-ci sur l'insuffisance de preuve présentée par les témoins de la couronne au cours de l'enquête préliminaire.

Bien qu'il n'ai pas voulu élaborer sur cette dernière motion devant la presse, « puisqu'il serait indélicat envers le tribunal de plaider à l'avance », M. St-Cyr juge que la preuve présentée par la Couronne est nettement insuffisante pour qu'il y ait matière à procès dans le cas de M. Tardif.

Théoriquement, si M. St-Cyr devait obtenir gain de cause pour sa première requête, une nouvelle en-

quête pourrait avoir lieu dans le cas de Tardif à Chicoutimi.

Il y aurait là, d'expliquer l'avocat, un avantage « émotif » pour son client à subir une nouvelle enquête à Chicoutimi, puisque Tardif se retrouverait entouré de gens qu'il connaît.

Tardif, 40 ans, est accusé d'avoir comploté et commis un attentat au Motel Universel de Chicoutimi dans la nuit du 22 au 23 mai dernier.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les activistes homosexuels américains exposeront pour la première fois cette couverture géante, le 11 octobre, sur les jardins de la célèbre avenue du Capitole (Capitol Mall) à Washington, où elle recouvrira, selon les organisateurs, la surface de quatre blocs d'immeubles.

« patchwork », destinée à porter l'attention du public sur le développement dramatique de la maladie.

Les visiteurs pourront déambuler librement au milieu des noms et dessins imprimés sur les étoffes multicolores, et y déposer fleurs et textes en hommage à leurs parents, amis et idoles.

Selon les centres américains sur le contrôle de la maladie réunis à Atlanta, 22.328 Américains sont morts ou étaient atteints du syndrome d'immuno-déficience acquise le 20 juillet 1987.



ALAIN BOUCHARD

Agent de la paix

« La fille est belle comme un cœur. Le flic est un vrai flic à moustache. Excusez le cliché : ce n'est pas moi qui l'entretient, ce sont eux (les policiers). »

Les deux autos s'arrêtent côte à côte.

Il fait 34 degrés Celsius. Les vitres de toutes les voitures sont baissées - à part celles qui retiennent l'air climatisé. Tout le monde a un peu l'impression d'avoir le nez dans les affaires du voisin. Bref, c'est collant dans tous les sens.

C'est là que se déploie le grand sourire de l'agent de la paix - c'est ainsi qu'on le nomme sur le formulaire de la contravention. Un sourire conquérant, sûr de lui, le sourire qui ne souffrira surtout pas qu'on l'ignore ou qu'on le boude.

Mais, justement le sourire teuteux que honnit souverainement la fille. Elle ne se contente pas de ne pas lui répondre, elle le fait avec... je me demande s'il y a un mot pour ça. Disons avec grâce. Mais avec la grâce qui vous fait voir toute la profondeur de votre insignifiance.

Le feu passe au vert... le gyrophare au rouge-bleu. Parce que, si vous ne l'aviez pas deviné, l'agent de la paix est en « char de police ». La fille se dit : ça ne peut être pour moi. Mais c'est pour elle, le manège ne trompe pas.

Dans la lettre qu'elle a expédiée au chef de police de Montréal, avec son chèque de \$30, c'est écrit : « À quel moment une femme qui se rend compte que c'est la grande drague peut-elle arrêter de répondre à ces questions? »

Parce qu'il y eut des questions, et beaucoup. Le sourire, ce n'était rien. Qu'est-ce que vous faites à Montréal (elle habite Québec)? Êtes-vous mariée? Avez-vous des enfants? Etc. « Il faut bien savoir à qui on a affaire », que lui dit le policier numéro 276, du district 32.

Le motif de l'arrestation? Elle n'avait pas sa vignette de 1987, sur sa plaque d'immatriculation. Mais voilà, qu'elle se dit : s'il m'arrête pour la vignette, c'est qu'il a vu mon derrière de voiture (pas plus, heureusement) avant le feu de circulation. Et alors, pourquoi ne pas m'avoir arrêtée tout de suite?

Le p'tit Martin

La fille lui dit : j'ai ma vignette à la maison. J'ai négligé de la coller à sa place. Le flic entreprend les vérifications par radio-téléphone. Tout ça traîne en longueur. Il poursuit la conversation avec la fille. Vingt longues minutes après l'avoir arrêtée, il lui dit : c'est vrai que vous avez la vignette... puis lui donne un ticket de \$30 pour l'avoir laissée à la maison.

La fille qui m'a raconté tout ça est une copine. S'il faut la croire de A à Z? Moi, je la crois, vous n'êtes pas obligés de me suivre. Mais ça n'a pas une très grande importance, finalement. La version de l'intimée n'est pas écrite sur la contravention; le Code de la route condamne les « vignettes oubliées à la maison »; et le flic est absolument inattaquable. Il va seulement dire qu'il n'a rien fait de ce qu'on lui reproche, que cette fille-là est une frustrée qui se prend pour une autre, pis-que-vous-savez-très-bien-sergent-que-c'est-pas-parce-qu'on-sourit-à-une-fille-qu'on-la-cruise.

Ce qui est important, c'est que le p'tit Martin soit maintenant dans la police. Enfin! dans la police. Parce que j'ai toujours eu un peu peur qu'il ne s'y rende pas. Je me disais toujours : ce serait trop beau.

Un professeur de techniques policières m'a déjà dit : le problème de la police se situe dès le départ. Les candidats qu'on y retrouve y viennent justement pour certains des comportements qu'on reproche aux policiers. Ce qu'il faudrait, c'est de convaincre d'autres types de personnalités de se diriger vers ce milieu.

Comme le p'tit Martin. Il est allé dans la police parce qu'il était en désaccord avec une certaine façon d'être et de faire de la police. Il est allé dans la police pour bâtir une autre sorte de police.

Le p'tit Martin est l'un des 15 nouveaux flics que vient d'embaucher la ville de Québec, parmi plus de 1.000 candidats. S'il vous arrête, il aura le grand sourire. Mais le grand sourire du p'tit gars qui voudrait vraiment que tout aille mieux pour tout le monde. Pas le grand sourire du super macho, vous verrez.

Il sera facile à reconnaître : il n'a pas de moustache. ●

Attentats projetés contre le Manoir Richelieu

Larose défie la Couronne de porter des accusations contre lui

♦ MONTREAL (PC) - Le président de la CSN, Gérald Larose, a mis au défi, hier, les procureurs de la Couronne dans l'affaire des attentats projetés contre le Manoir Richelieu de déposer des accusations formelles contre lui le reliant à un présumé complot.

par Michel VAN DE WALLE

Protestant une nouvelle fois de son innocence, il a affirmé être l'objet d'une campagne de salissage ourdie par les forces policières et plus particulièrement le Service canadien du renseignement de sécurité.

« Je demande à la Couronne de procéder de façon régulière et que s'ils ont des preuves, qu'ils déposent des accusations (contre moi) », a lancé M. Larose alors qu'il commentait les récents événements qui le relient indirectement à des projets de méfait contre l'établissement de l'homme d'affaires Raymond Malenfant. Cette semaine à Québec, lors de l'enquête préliminaire d'un permanent de la CSN, Guy Boisvert, la Couronne a porté

deux nouveaux chefs d'accusation. M. Boisvert est accusé d'avoir comploté avec le président de la CSN, Gérald Larose, dans le but de provoquer une explosion et de commettre des dommages au Manoir Richelieu.

M. Larose a qualifié ce procédé de « répugnant et abject qui fait que, sans preuve, on peut faire en sorte d'impliquer une personne. » Le président de la CSN faisait ici référence au fait que le procureur de la Couronne, Michel Babin, reconnaissait que la preuve actuelle ne lui permet pas de déposer des accusations formelles contre M. Larose.

« Je sais pourquoi il n'y a pas de preuve, a dit M. Larose. C'est parce qu'il n'y a rien. »

SCRS

Le président de la CSN est allé plus loin dans ses dénonciations en invitant « la Couronne à cesser de comploter avec le Service canadien du renseignement et de sécurité et la Sûreté du Québec dans l'exécution de leur plan de salissage de la CSN et de la personne même de Gérald Larose. » Ce dernier estime qu'on lui en veut non seulement

pour le rôle social et politique qu'il joue dans la société québécoise mais aussi parce qu'il a pris la responsabilité de « faire en sorte que la vérité éclate » dans le cas de la mort de Gaston Harvey, lors d'une manifestation à Pointe-au-Pic.

« Moi j'ai jamais étouffé quelqu'un, j'ai jamais étranglé personne, j'ai pas volé de dynamite, j'ai pas mis le feu à des granges, j'ai pas volé de listes de parti politique, j'ai jamais été poursuivi et condamné pour grossière incécence, a débité en haussant le ton le président de la centrale syndicale. Gérald Larose a un nom et il veut le voir respecté. »

M. Larose affirme que le procédé utilisé par la Couronne dans cette affaire est dicté par le SCRS. « Le SCRS est là pour cela et ils ont le personnel pour le faire. L'un d'eux est bien connu, c'est M. Laurent Hugo. Au début des années 70, (il était) l'âme dirigeante de la sec-

tion G-4 de la division C de la Gendarmerie Royale... Curieusement, j'ai comme l'impression que le mot Richelieu coïncide avec dynamite car l'escouade que dirigeait M. Hugo à l'époque était responsable du vol de dynamite chez Richelieu Explosifs. »

« C'est ce même M. Hugo, ajoute le président de la CSN, qui dit au juge à Québec que cette question-là n'est pas acceptable pour la sécurité du Canada. Et comme nous le disent les médias, c'est ce même M. Hugo qui conseille la Couronne dans ses comportements. »

Selon M. Larose, il apparaît évident que le SCRS se livre à une guerre psychologique, utilise des techniques d'intimidation et des procédés d'association.

Bande

M. Larose a une nouvelle fois clamé son innocence. Il reconnaît avoir régulièrement conversé avec

Guy Boisvert, permanent de la CSN, du conflit au Manoir Richelieu. Il affirme cependant qu'en aucun moment il n'a été question avec lui de poser des gestes particuliers contre l'établissement qui soient autres que les stratégies habituelles du type campagnes de boycottage, mobilisation syndicale, etc. M. Larose affirme n'avoir jamais entendu parler d'un quelconque complot à l'explosif contre le Manoir.

Le président de la CSN s'est montré fort prudent dans ses autres commentaires, en particulier autour de l'enregistrement magnétique qui a été produit avant-hier à l'enquête préliminaire de M. Boisvert. Cela fait l'objet d'une ordonnance de non-publication qui interdit aux médias d'en dévoiler le contenu. M. Larose s'est contenté d'indiquer qu'on lui avait résumé le contenu de cette bande et qu'elle faisait partie de la « stratégie de salissage ». ●

Selon des criminalistes, le chef de la CSN aurait dû être clairement identifié

♦ MONTREAL (PC) - Selon les criminalistes, la Couronne se devait d'identifier clairement et sans détour le chef de la CSN, Gérald Larose, pour pouvoir porter un chef d'accusation de conspiration valide contre Guy Boisvert, un des permanents de la CSN présentement sous enquête préliminaire.

Toutefois, les experts sont unanimes. Le souci du droit canadien d'assurer une meilleure défense à l'accusé, en exigeant d'identifier au moins un des co-conspirateurs soupçonnés, en l'occurrence M. Larose, cause indubitablement un tort injustifié à la personne mentionnée à l'acte d'accusation.

« On pouvait autrefois accuser quelqu'un de complot en ne faisant mention qu'à des « personnes inconnues ». La jurisprudence récente est maintenant claire à ce propos : le nom d'au moins un conspirateur doit être indiqué pour permettre à l'accusé une défense pleine et entière », explique Me Jean-Claude Hébert, de l'étude Ménard, Hébert et Picard.

Me Claude Armand Sheppard, abonde dans le même sens. « Cette pratique n'est pas inusitée, mais bien indispensable pour renseigner l'accusé sur les faits qu'on lui reproche », a-t-il indiqué.

Toutefois, selon Me Hébert, la situation dans laquelle se trouve le chef de la centrale syndicale est pour l'instant injustement incriminante. « Même si la Couronne décide de ne pas porter d'accusation contre M. Larose, son nom aura été mentionné sur un acte d'accusation au même titre que l'accusé. Ce n'est qu'un détail technique, mais qui équivaut, dans la tête des gens, à placer le chef de la CSN sur le même pied que l'individu accusé », estime-t-il.

Le procureur de la Couronne aurait pu, selon Me Hébert, attendre que se poursuive l'enquête sur M. Larose et de voir si la preuve amassée justifiait une accusation, avant de porter un nouveau chef d'accusation contre Boisvert, mettant immédiatement en jeu la réputation du chef de la CSN.

Au cours de l'enquête préliminaire, une bande magnétique a été présentée en guise de preuve, hier, par la Couronne. Toutefois, vu l'ordonnance de non-publication, on en sait toutefois bien peu sur le contenu de la preuve et des témoignages déposés devant le juge Langlois de la cour des sessions de la paix.

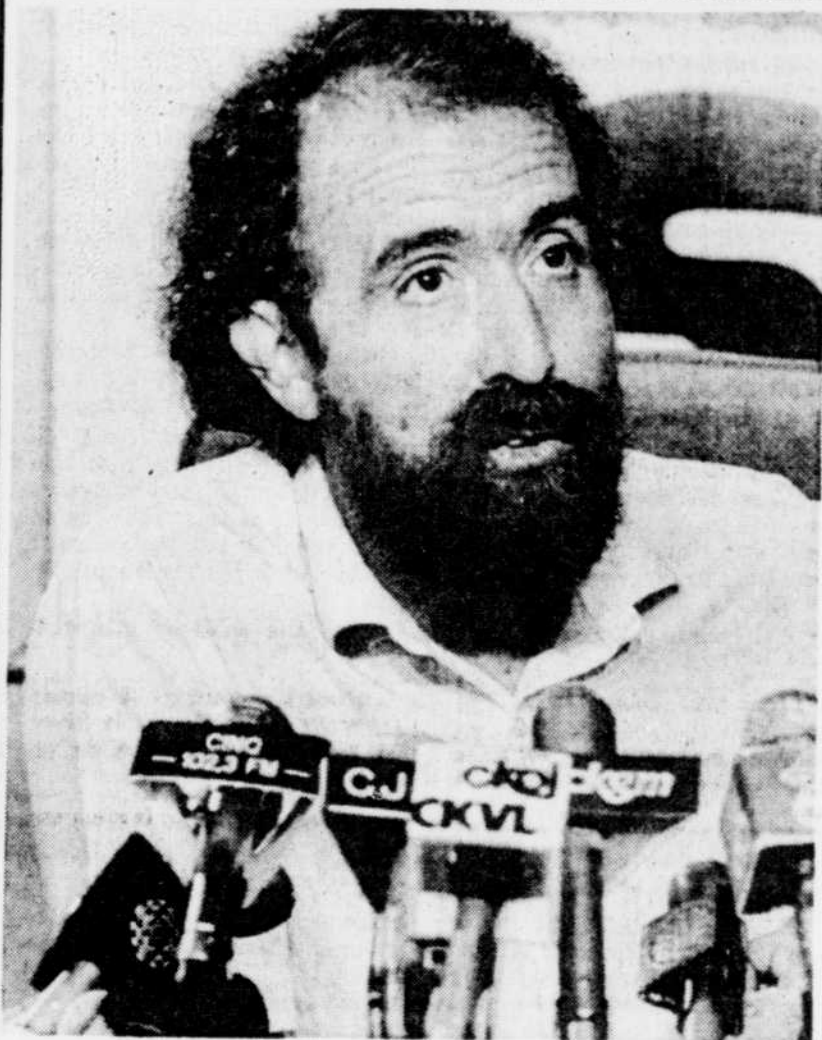
Les avocats interrogés s'entendent néanmoins pour dire que si la

preuve recueillie contre M. Larose a pu suffire pour porter un nouveau chef d'accusation contre Guy Boisvert, elle constitue pour l'instant une preuve bien mince pour éventuellement accuser directement le chef de la CSN.

Le procureur de la Couronne dans l'enquête préliminaire que subit Guy Boisvert, Me Denis Babin, a en effet laissé entendre que les preuves actuelles ne permettaient pas d'accuser M. Larose.

Par contre, dans un cas de complot, les preuves exigées peuvent être moins rigides, explique Me Pierre Poupart, de l'étude Poupart, Latulippe et Boisvert. « La règle du oui-dire (paroles d'une tierce personne rapportées par un individu) ne s'applique pas avec toute sa rigueur. Si les paroles prononcées par cette tierce personne l'ont été dans le but de réaliser le complot, la preuve peut-être jugée admissible », a-t-il précisé.

Il est clair, toutefois, que la simple connaissance de l'existence d'un complot, sans avoir incité les conspirateurs ou y avoir participé, n'est pas suffisante pour incriminer un individu, estiment les spécialistes. ●



M. Gérald Larose a affirmé être l'objet d'une campagne de salissage ourdie par les forces policières et le SCRS.

Véritable cohue au magasin J.-B. Laliberté

♦ Véritable paradoxe hier chez J.-B. Laliberté dans le Mail centre-ville à Québec. Dès 9h30, on comptait par centaines les clients qui se pressaient aux portes du magasin incendié le 16 juillet dernier. À l'entrée, un agent de sécurité vociférait : « Poussez pas, sinon vous n'entrez pas. » Ces derniers jours, la direction avait pourtant invité sa clientèle à venir nombreuse profiter de sa « flamboyante vente de

feu ». La cohue était telle, que des hommes en uniforme ne laissaient entrer qu'une centaine de clientes tous les 30 minutes et le magasin était rempli.

par Régys CARON

Pendant tout l'avant-midi, un cordon de plus de 300 personnes s'allongeait sur plusieurs dizaines de mètres. Une clientèle majoritairement

féminine attendait en maugréant. À la porte, ces dames n'hésitaient pas à bousculer pour s'engouffrer dans l'unique porte protégée par les agents de la firme SOPEQ Sécurité. D'autres hommes en uniforme bloquaient systématiquement l'accès au magasin par la porte donnant sur le boulevard Charest.

Même s'ils affichaient eux aussi des soldes de liquidation, les

autres commerces du Mail centre-ville étaient presque déserts. « Ils vont venir magasiner ici après être allés chez Laliberté », affirmait la gérante d'un commerce de vêtements pour dames hier matin.

À l'intérieur du magasin, les préposés aux ventes avaient peine à suffire à la demande. Quelques dizaines d'employés avaient du mettre fin prématurément à leurs vacances. Même les salariés normalement effectués au service de-

vaient travailler aux ventes. Pour la direction, cette ruée des consommateurs rappelait l'époque florissante des années 1950, sur la rue Saint-Joseph. « Ça n'a pas été fort comme ça depuis l'époque de Saint-Georges Côté », remarquait un vendeur du département de la fourrure.

Le directeur général du magasin, M. Ernest Maheux, admettait hier matin n'avoir pas prévu pareille affluence. A sa souvenance, jamais la direction de J.-B. Laliberté n'avait dû retenir les clients à la porte, parce que trop nombreux. Au dire de M. Maheux, il faut remonter à décembre 1949, pour relater un achalandage à peu près semblable chez J.-B. Laliberté. Pour rivaliser avec la compagnie Paquet-Syndicat, J.-B. Laliberté menait alors sa vente de « la mère Noël ». « La circulation de la rue Saint-Joseph était bloquée par la clientèle qui attendait à la porte », se rappelle M. Maheux.

La cohue a même atteint des proportions inquiétantes, hier. Des employés du département de la fourrure, dont la marchandise n'est pas incluse dans la vente de feu, craignaient de perdre des clients en raison de l'impossibilité de pénétrer rapidement dans le magasin. Certains ont pris la peine de descendre dans le mail pour recevoir des clients. Accompagnés de vendeurs, ces derniers pouvaient pénétrer dans le magasin par la porte extérieure.

En milieu d'après-midi, la file d'attente avait disparu à la porte du magasin. D'autres s'étaient formées à l'intérieur, devant les caisses enregistrees. Selon le directeur de la publicité, M. Roméo Lessard, le magasin est demeuré rempli sur ses quatre planchers pendant toute la journée. Pour M. Lessard, une telle cohue comporte certains avantages. La vente de feu risque d'être plus courte que prévu. Puis le chiffre de vente, pour la période de liquidation estivale, pourrait doubler prévoit la direction. ●



Pendant toute la matinée, hier, un cordon de plusieurs centaines de personnes s'allongeait dans le Mail centre-ville. La direction de J.-B. Laliberté ne se rappelle pas avoir vu pareille affluence au magasin de la rue Saint-Joseph.

MARCHE DU JOUR

SPÉCIAUX EN VIGNEUR DU 27 JUILLET AU 30 AOÛT 1987.

ECONOMISEZ 76¢

PEPSI-COLA OU SEVEN-UP
ORDINAIRE OU DIÉTÉ
CONT. DE 2 L (DÉPÔT DE 5¢ SEULEMENT)

PRIX DU SUPERMARCHÉ 1⁷⁵

.99

COUPON 1⁵⁰

DÉTERGENT À LESSIVE CHEER
BTE DE 6 L

PRIX SPÉCIAL SANS CE COUPON 3⁴⁹

PRIX SPÉCIAL AVEC CE COUPON **1⁹⁹**

cheer

LA PROPRETÉ CHÈRE
UNE VALEUR INCOMPARABLE

PÊCHES
PRODUIT DE L'ONTARIO
EN PANIER DE 4 L

2⁹⁹ ch.

BIFFECK DE CÔTES
CANADA
CATÉGORIE A

3⁹⁷ /lb

ECONOMISEZ 130

CIGARETTES
TOUTES LES MARIQUES
POPULAIRES EN CARTOUCHES

PRIX DU SUPERMARCHÉ 22¹⁹

20⁸⁹

COUPON 50¢

BEURRE LA BEURRIÈRE
POT DE 454 g

PRIX SANS CE COUPON 2⁴⁵

PRIX SPÉCIAL AVEC CE COUPON **1⁹⁵**

ECONOMISEZ 196

CRÈME GLACÉE
SAVEURS AU CHOIX
LA CRÉMAGLACE SEALTEST
CONT. DE 2 L

PRIX DU SUPERMARCHÉ 4⁸⁵

2⁸⁹

ECONOMISEZ 46¢

OEUFS
CALIBRE MOYEN
CANADA 1A
BRETON
LA DOUZAINÉ

PRIX DU SUPERMARCHÉ 1⁴³

.97

ECONOMISEZ 386

PEPSI-COLA OU SEVEN-UP
ORDINAIRE OU DIÉTÉ
24 CANNETTES DE 280 ml (DÉPÔT EN SUS)

PRIX DU SUPERMARCHÉ 9⁸⁵

5⁹⁹

ECONOMISEZ 110

MARGARINE BON GÔÛT
LACTANTIA
CONT. DE 907 g

PRIX DU SUPERMARCHÉ 2⁰⁹

.99

ECONOMISEZ 76¢

POMMES DE TERRE
FRITES
COUPES AU CHOIX
MCCAIN
SAC DE 1 kg

PRIX DU SUPERMARCHÉ 1⁷⁵

.99

ECONOMISEZ 130

TABLETTES DE GLACE À L'EAU
SAVEURS ASSORTIES
POPSICLES SEALTEST OU LAVAL
BTE DE 24

PRIX DU SUPERMARCHÉ 3²⁹

1⁹⁹

ECONOMISEZ 50¢

BOISSONS AUX FRUITS
ORANGE, PUNCH
AUX FRUITS, RAISIN OU POMME
KENT
3 x 250 ml

PRIX DU SUPERMARCHÉ 1¹⁹

.69

ECONOMISEZ 80¢

YOGOURT TOUT NATUREL
SAVEURS AU CHOIX
CRESCENT
CONT. DE 500 g

PRIX DU SUPERMARCHÉ 1¹⁹

1¹⁹

24

popsicle

Kent

CRESCENT
YOGOURT TOUT NATUREL
aux bleuets

ORDRE DU JOUR: ÉCONOMISEZ!

PLACE LEBOURGNEUF
5500 BOUL. DES GRADINS
CHARLESBOURG

YOGOURT TOUT NATUREL
aux bleuets

Amendements à l'accord du lac Meech Bourassa prie Pawley d'attendre une 2e ronde constitutionnelle

♦ WINNIPEG (PC) - Le premier ministre Robert Bourassa a demandé à son homologue manitobain Howard Pawley d'attendre une deuxième ronde constitutionnelle avant de proposer des amendements à l'entente du lac Meech.

par Suzanne DANSEREAU

Les deux hommes politiques ont eu un entretien privé de deux heures, hier, au parlement manitobain. Une poignée de ministres y assistaient.

Plusieurs questions furent abordées, dont l'entente constitutionnelle conclue, le 3 juin dernier, à Ottawa.

Le premier ministre manitobain, celui-là même qui, avec son homologue ontarien David Peterson, avait failli provoquer l'achoppement des pourparlers dans la nuit du 2 au 3 juin à l'édifice Langevin, se dit aujourd'hui très satisfait de l'accord.

Mais il maintient certaines réserves, notamment quant à la formule qui oblige le consentement de l'unanimité pour créer de nouvelles provinces.

M. Pawley veut que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest deviennent des provinces canadiennes. Il voit d'un mauvais oeil cette obligation d'avoir l'unanimité des provinces.

Par ailleurs, M. Pawley doit répondre à certaines critiques provenant de la minorité franco-manitobaine, de l'opposition libérale et d'autres groupes, au sujet de la question des minorités (ethniques, francophones et autochtones) et celle de la limitation du pouvoir de dépenser.

Ces critiques se feront entendre lors des audiences publiques que tiendra le Manitoba sur l'entente constitutionnelle. Elles doivent avoir lieu d'ici six à huit mois.

Hier, au sortir de son entretien avec M. Bourassa, le premier minis-



Les premiers ministres Bourassa et Pawley se sont rencontrés à Winnipeg, hier, pour discuter entre autres de l'accord du lac Meech.

tre manitobain a expliqué qu'il favorisait l'adoption de l'entente telle que signée le 3 juin dernier. Mais il a ajouté qu'il demeurerait ouvert à des amendements qualitatifs.

Le premier ministre québécois, de son côté, a dit comprendre la position de son homologue: « Je sais qu'il ne peut pas tenir des audiences en disant qu'il est fermé à tout amendement. Ce que je lui dis, par contre, c'est qu'une deuxième ronde permettra de régler les problèmes soulevés lors des audiences publiques.

« On ne peut rouvrir l'entente, à ce stade-ci, sans risquer de la faire échouer », opine M. Bourassa.

M. Pawley acquiesce: selon lui, la deuxième ronde sera l'occasion d'écouter la création de nouvelles provinces, de la réforme du Sénat (bien que ce ne soit pas vraiment son dada) et de la question autochtone.

Les deux chefs de gouverne-

ment ont donné, hier, un excellent exemple du nouvel esprit de collaboration inter-provinciale.

De leur avis, le Manitoba et le Québec caressent plusieurs « buts communs » à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

D'abord, devant le protectionnisme américain, ils se retrouvent dans la même position: le Manitoba, tout comme le Québec, exporte aux États-Unis une bonne quantité d'hydro-électricité à des prix compétitifs.

Devant le gouvernement fédéral, ils sont solidaires dans le dossier des paiements de péréquation et celui du système de santé canadien.

Les deux sujets ont été abordés, hier. MM. Bourassa et Pawley s'opposent aux réductions fédérales en ces matières et se sont entendus pour soulever la question lors de la prochaine conférence des premiers ministres cet automne à Toronto. ●

Tout en soutenant la cause des francophones hors Québec Bourassa ne veut pas se mêler de la politique des autres provinces

♦ WINNIPEG (PC) - Le Québec est déterminé à soutenir la cause des francophones hors Québec mais il ne peut s'ingérer dans la politique intérieure des autres provinces pour les convaincre de promouvoir le caractère francophone de leur minorité.

« Tout comme je ne voudrais pas qu'on se mêle de ma politique linguistique, je me dois de respecter les juridictions des autres provinces », a déclaré, hier, le premier ministre québécois Robert Bourassa, lors d'une conférence prononcée devant un cinquantaine d'étudiants franco-manitobains du Collège Saint-Boniface, à Winnipeg.

Au cours de cette visite-éclair qu'il a faite au seul collège francophone du Manitoba, M. Bourassa a reçu un accueil poli, mais plutôt froid.

« Les Franco-Manitobains, et en général les francophones hors Québec, sont relativement insatisfaits de l'attitude du Québec envers eux, autant au plan politique qu'au niveau de l'entente constitutionnelle signée en juin dernier », a expliqué l'un des participants à la rencontre, le professeur Raymond Hébert.

Pour eux, l'entente du lac Meech n'apporte rien de neuf à la minorité francophone canadienne puisqu'elle n'oblige pas les législatures provinciales à promouvoir le français.

Plus, elle n'empêche pas que des

incidents comme l'affaire Piquette - le député albertain à qui on a interdit de parler français en chambre - se produise.

Le même genre de réaction était anticipée plus tard dans la journée d'hier, alors que le premier ministre devait avoir un entretien privé avec les dirigeants de la Société franco-manitobaine.

Au collège de Saint-Boniface, le premier ministre a en vain tenté de rassurer son audience en lui expliquant que l'accord fournissait une « base » à partir de laquelle on peut, éventuellement, améliorer le sort des minorités francophones.

« Dans l'accord, il y a trois références aux droits de la minorité francophone: on parle des Canadiens de langue française, de la reconnaissance de la dualité canadienne en tant que caractéristique fondamentale du Canada, et enfin de l'obligation qu'ont les provinces de protéger cette caractéristique ».

Selon le premier ministre, le Québec est le seul à avoir le rôle de promouvoir le français au plan constitutionnel parce qu'il a une responsabilité particulière envers l'unique majorité francophone en Amérique du Nord.

Mais, s'est-il empressé d'ajouter, « votre combat est le notre ».

De toute façon, il serait malhabile, à ce stade-ci, de rouvrir l'entente du lac Meech, a soutenu M. Bouras-

sa. « On pourrait tout bousiller si on voulait changer certains éléments ».

En attendant une deuxième ronde constitutionnelle, d'autres gains pourraient être réalisés en faveur des francophones hors Québec, le gouvernement du Québec promet une aide culturelle, financière, administrative à la francophonie hors-Québec, a fait valoir le premier ministre.

Visiblement, les Franco-Manitobains s'attendaient à plus de la part de M. Bourassa. Le vice-recteur du collège, M. Roger Coupal, avait même averti le premier ministre en lui disant que le dernier Québécois qui est venu au collège Saint-Boniface n'avait rien eu de bon pour eux. Il s'agissait de Claude Morin.

« Le discours de M. Bourassa revient à nous demander de compter sur la bonne foi de nos gouvernements provinciaux. Pourtant, l'histoire démontre qu'ils n'ont jamais été généreux envers nous », a commenté, hier, le professeur Hébert, spécialiste en sciences politiques et membre de la Société franco-manitobaine.

« Nous comptons sur le Québec et la constitution pour nous aider. C'était notre seule planche de salut. Parce que politiquement, ce n'est pas un faible 4 pour 100 de franco-manitobains qui va faire bouger le reste de la population, » a-t-il ajouté. ●

Un ex-Québécois obtient gain de cause Procès en français garantis, dans les cours de la Saskatchewan

♦ REGINA (PC) - La cour d'appel de la Saskatchewan a statué, mardi, que la Charte des droits et libertés garantit un procès en français aux francophones de cette province qui en font la demande.

Exprimant la décision majoritaire du tribunal, le juge S.J. Cameron a souligné que la charte assure le principe de l'égalité devant la loi.

Cette affaire a commencé il y a 18 mois, au moment où un ancien Québécois, Michel Tremblay, a obtenu de la cour du banc de la reine de Gravelbourg un procès en français pour un vol à main armée.

Tremblay a été condamné, mais le gouvernement provincial a demandé à la cour d'appel de se prononcer sur le droit des francophones à des procès en français dans les causes criminelles.

En plus de baser sa décision sur

la Charte des droits et libertés, le plus haut tribunal de la province a également retenu l'argument de l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, qui permet l'usage du français ou de l'anglais devant les cours de justice, n'a pas été aboli par la Loi de la Saskatchewan.

Au ministère de la Justice, on a fait savoir, hier, que le jugement de la cour d'appel était actuellement scruté avec minutie et qu'on allait décider, prochainement, si on devait interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Réactions

Me Roger Lepage, avocat de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, a déclaré que ce jugement constituait une victoire importante pour les francophones de cette province.

Pour Me Lepage, ce jugement ne fait pas que garantir des procès en français, il permet également de soumettre tous les arguments oraux et écrits à la cour du banc de la reine en français.

De plus, a noté l'avocat, il est possible que le jugement, à cause des ramifications de la relation constitutionnelle avec la question linguistique, ait des répercussions dans une province comme l'Alberta, dont le gouvernement et l'association des Canadiens français étaient représentés devant la cour d'appel de la Saskatchewan au cours des procédures.

« Il existe tout simplement un manque de volonté politique de la part des gouvernements de l'Ouest canadien, qui refusent de reconnaître la nature bilingue du pays », a accusé Me Lepage. ●

Mise en garde patronale contre la manif de lundi

Davie rappellera 780 ouvriers, d'ici décembre

La direction de MIL-Davie, de Lauzon, prévoit que ce n'est pas 500 travailleurs du chantier maritime qui seront rappelés au travail, d'ici le mois de décembre, mais bien 780. Toutefois, ce nombre est bien en-dessous des prévisions du mois de février 1987 où l'on estimait que 1.242 travailleurs allaient retrouver leur emploi.

textes de Réjean LACOMBE

Dans une lettre qu'il faisait parvenir, le 17 juillet, au président du syndicat des travailleurs du chantier maritime, M. Robert Monette, le président de MIL-Davie, M. Don W. Challinor, sert une sévère mise en garde au syndicat qui entend manifester devant le chantier, le 3 août, afin de faire connaître son mécontentement en regard du retard apporté au rappel des travailleurs.

Cette lettre du président Challinor fait suite à la réunion syndicale, tenue le 12 juillet, où un groupe de syndiqués ont décidé de passer une fois de plus à l'attaque. Toutefois, le nouveau programme de retour au travail élaboré succinctement par M. Challinor, ne devrait pas pour autant ébranler les convictions des syndiqués qui ont décidé de donner suite à leur projet de manifestation qui aura lieu lundi matin. « Ça fait 15 mois et même 24 mois dans cer-

tains cas, de dire le président du syndicat, M. Monette, que les gars attendent de retourner au travail. »

Un danger

Quoi qu'il en soit, le président de MIL-Davie dresse, entre-temps, un tableau plutôt sombre du chantier de Lauzon si jamais les travailleurs de la production décidaient de poursuivre leur offensive.

Pour M. Challinor, « la menace de piquetage au début d'août, le mot d'ordre de refus partiel de faire du temps supplémentaire et le mot d'ordre lancé empêchant les faufileurs d'utiliser les machines à souder semi-automatiques » pourraient nuire à la réalisation du calendrier de retour au travail des syndiqués.

« Il y a aussi, écrit encore M. Challinor, plusieurs autres pratiques restrictives qui empêchent Davie de retrouver la profitabilité qui pourrait résulter d'une meilleure efficacité de nos opérations. »

Le président de MIL-Davie estime même qu'une plus grande coopération entre les employés, le syndicat et la gérance pourrait mettre fin aux pertes financières du chantier. « Si le syndicat se donne comme mandat de nuire à la bonne marche de l'entreprise, postule M. Challinor, nous perdrons notre temps à nous combattre plutôt qu'à harnacher nos énergies dans des efforts communs qui résulteraient à

rendre notre compagnie plus compétitive, garantissant ainsi sa survie, donc des emplois. »

Un retard à combler

Par ailleurs, M. Challinor souligne que si le premier vaisseau TRUMP doit arriver plus tôt que prévu au quai de la Davie, les travaux préliminaires de modernisation sont retardés. Les travaux de construction du super traversier de

type Gulfspan sont également en retard. « Mais, écrit-il, nous espérons rattraper ce retard d'ici la fin de l'année. »

Normalement, selon les prévisions gouvernementales, ce projet devrait créer 1.100 années-personnes au chantier de Lauzon durant les 30 prochains mois. Le retard enregistré dans la construction de ce traversier est attribuable

à une série de modifications des plans et devis.

« Nous avons embauché, de dire M. Challinor, tous les dessinateurs que nous avons pu trouver et ces derniers travaillent le maximum d'heures raisonnable; ils travailleront durant la période des vacances avec nos gestionnaires afin de produire le plus grand nombre de dessins possible. »

À la lumière de ces différents faits, M. Challinor en vient à la conclusion qu'il n'y aura pas de réduction du nombre de travailleurs après les vacances estivales. « Il y aura, postule-t-il, une augmentation régulière et nous prévoyons avoir au-delà de 1.000 employés vers Noël dont approximativement 780 de la production. »

La direction caresse trois nouveaux projets

Dans sa lettre adressée au président du syndicat, M. Robert Monette, M. Challinor énumère trois nouveaux projets caressés par MIL-Davie. Il révèle que des négociations sont actuellement en cours en vue de l'obtention d'une partie du contrat de construction de navires de remplacement (SRP2-Ship remplacement projet - Phase 2). En novembre 1984, la réalisation totale de ce projet devait entraîner des dépenses gouvernementales de \$8.5 millions.

Selon le président de MIL-Davie, d'autres négociations se poursuivent dans le but d'obtenir un autre contrat en vue de la réalisation de la deuxième phase du programme de construction de six frégates (CPF-Canadian patrol frigate). MIL-Davie réalisera en partie la première phase du projet en construisant une frégate et demie. L'autre partie sera réalisée par MIL, de Sorel. Le gouvernement fédéral pré-

voit protéger 400 emplois à Lauzon et 400 à Sorel. Ce projet devrait normalement débuter en novembre, à la MIL-Davie.

M. Challinor fait également état de négociations en vue de la réalisation de la seconde partie du programme TRUMP (Tribal class update and modernization projet) qui touche la modernisation de destroyers des Forces armées canadiennes. La Davie entreprendra, en novembre, la première partie de ce programme en procédant à la modernisation d'un premier destroyer. Les travaux de rénovation du second navire devraient être entrepris un an plus tard, soit en novembre 1988. Ottawa prévoit protéger ainsi 700 emplois.

Toutefois, MIL-Davie ne sera pas seul dans la course à l'obtention de ces nouveaux contrats. « Les chantiers de Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick) négocient aussi pour l'obtention de ces contrats, indique

M. Challinor. Nous espérons obtenir le support du syndicat et des gouvernements provincial et municipal pour favoriser la candidature de MIL-Davie. »

C'est ainsi que le contrat de modernisation des deux destroyers prendra fin en 1990. « Il nous faut, insiste le président de MIL-Davie, en obtenir deux autres pour nous occuper jusqu'en 1992. »

Dans l'esprit du président Challinor, il ne fait aucun doute que « toute action négative de la part du syndicat ne peut que nous nuire dans notre négociation favorisant ainsi nos concurrents ».

Situation difficile

Dans le même souffle, le président de MIL-Davie met en lumière que le marché mondial de la construction et de la réparation maritimes est à son plus bas et la situation, selon lui, n'est pas meilleure en Amérique du Nord où on n'a pas

de bâtiment en construction, présentement.

« Peu de reconditionnement de vaisseaux est fait au Québec, constate encore M. Challinor, puisque nous ne pouvons désormais soumissionner que sur des contrats de plus de \$5 millions quand il s'agit de vaisseaux de la région des Maritimes. »

Il souligne de plus que le volume de circulation, dans la voie maritime du Saint-Laurent, a également diminué d'une façon substantielle, et qu'une partie importante des flottes est inoccupée parce qu'il en coûte moins cher d'expédier les céréales par chemin de fer jusqu'à Vancouver et par bateau jusqu'en Europe, via le canal de Panama.

Ce qui plus est, M. Challinor rapporte que les Japonais, bien qu'ils possèdent les chantiers maritimes les plus efficaces, ont quand même dû réduire leurs activités de 30 pour 100. »

PAYSAGISTE
PÉPINIERISTE
Estimation gratuite
planivert INC.
833-3323

À STE-FOY
Résidence familiale pour personnes âgées, convalescents
Chambre double et simple, avec tous les services, à partir de \$50
— Détachement expérience en milieu hospitalier, gérance.
656-1161

ACHÉTEZ MAINTENANT et ÉPARGNEZ

Portes et fenêtres
BOIS ET VINYLE OU ALUMINIUM ULTRA ROBUSTE ÉTÉ-HIVER FINI EMAIL CUIT DE COULEUR

Revalorisez votre maison en remplaçant vos vieilles fenêtres et portes tout en économisant l'énergie.

LABRA-DOOR
Synonyme de qualité

VOTRE SPÉCIALISTE EN RÉNOVATION

FEN-POR-A ESTIMATION GRATUITE
Le plus renommé dans le domaine des portes et fenêtres
Le soir: 842-2500
381, rue St-Paul, Québec 682-5466 (face à la gare du Palais)

les DUOMNIBUS

Apéro, Cinqzéro
• Bar à salades • Bar à soupes • Châteaubriand bouquetière
• Bar à desserts • Bouteille de Prince Noir (blanc ou rouge)
Digestif: Prunelle de Bourgogne ou Grand Mariner

59⁹⁹ pour 2 personnes

L'OMNIBUS RESTAURANT
2800, boul. Laurier, Sainte-Foy, Que. RÉSERVATIONS 658-4303

NOUVEAU! MAINTENANT OUVERT

CENTRE DE DÉCORATION Mercuès
OUVERT

Dernièrement avait lieu l'ouverture officielle du Centre de Décoration Mercuès dont le personnel dynamique oeuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la décoration intérieure.

De gauche à droite:
Mme Marie-France Belzile, décoratrice possédant 5 ans d'expérience et ayant travaillé dernièrement pour La Maison de Décoration Laflamme.
M. Jean-Pierre Morin, décorateur possédant 9 ans d'expérience et ayant travaillé pour Stores A.B. Emond de même que pour La Maison de Décoration Laflamme.
M. Daniel Paulin, directeur général, possédant 15 ans d'expérience, dont près de 10 chez Ameublements Tanguay, comme décorateur.
Mme Belzile, MM. Morin et Paulin invitent leur clientèle, ainsi que ceux et celles que la décoration préoccupe, à venir les consulter. Ils mettent à leur service une grande expérience professionnelle.

Service à domicile - SPÉCIAUX D'OUVERTURE sur place

Centre de Décoration **MERCUÈS**
914, 1^{re} Avenue, Québec 648-8198

JAMAIS VU À QUÉBEC

800 V.C. EN INVENTAIRE

100% nylon 18 onces, très bonne densité, balance de contrat...
Prix suggéré: 13⁹⁹ v.c.
SPÉCIAL 7⁹⁹\$ v.c.

TRITEC DE PEERLESS

100% nylon Peerlon XI. Garantie de performance de 7 ans. Bouclé au niveau de 18 onces. Choix de 4 couleurs.
Prix suggéré: 14⁹⁹ v.c.
SPÉCIAL 8⁹⁹\$ v.c.

COMMERCIAL DE LUXE

100% nylon Ultrel III, 28 onces de densité. Un des meilleurs tapis commerciaux sur le marché. 10 ans de garantie contre l'usure. Avec protège-tapis de Dupont, antistatique, choix de 13 couleurs à la mode.
SPÉCIAL 16⁹⁹\$ v.c.

COMMERCIAL DE BARRYMORE

100% polypropylène, excellente densité, choix de 6 couleurs. Quantité limitée.
SPÉCIAL 8⁹⁹\$ v.c.

MARCHANDISES RÉDUITES

Tapis veloutés, ciselés, prélatés sans cirage, tuiles autocollantes, céramique, tapisserie, couvre-lits
RABAIS JUSQU'À 60%

600 V.C. EN INVENTAIRE

Idéal pour des complexes-appartements. Choix de 6 couleurs. 100% polypropylène.
SPÉCIAL 6⁹⁹\$ v.c.

STORES

Horizontaux, verticaux, plissés, de marques réputées telles que: Loover-drape, Vertical Plus, Vertifab, Altex, Bergemont, Prémio, etc.
RÉDUITS jusqu'à 50%

7 Bonnes raisons de magasiner chez Expert Sol:

- Pouvoir d'achat de 3 magasins
- Installation rapide et garantie à vie
- Service gratuit de mesurage
- Meilleur rapport qualité-prix à Québec
- Service personnalisé de décoration
- Nous payons moins cher lorsque nous achetons. Vous payez donc moins cher aussi
- Service après-vente hors pair

Expert Sol

SAINTE-FOY
2850, chemin Sainte-Foy (angle route de l'Eglise et chemin Ste-Foy) 653-8150

LÉVIS
85, route Kennedy (voisin Citadelle auto) 837-5588

QUÉBEC
670, rue Bouvier (autoroute de la Capitale, sortie Pierre-Bertrand nord) 622-4117

146 Sikhs ont quitté Halifax

♦ Il ne reste plus que 28 des 174 Sikhs internés depuis deux semaines au camp militaire de Halifax en attente que les formalités d'usage pour l'obtention d'une caution soient remplies.

par la Presse Canadienne

Hier, un troisième autocar a quitté la capitale de la Nouvelle-Écosse avec à son bord un autre groupe de 47 étrangers. Ils font route vers Toronto, où ils doivent prendre dans le courant de la journée un vol notifié pour Vancouver.

Hier, à trois heures d'intervalle, deux autocars sont arrivés dans la Ville reine avec les 92 Sikhs qui avaient quitté Halifax, mardi. La plupart d'entre eux ont décidé de s'établir à Toronto.

Aussitôt descendus des autocars, les nouveaux arrivés, l'air nerveux et la mine fatiguée par 18 heures de route, ont été transportés au temple Sri Guru Singh Sabha, où ils ont prié, puis mangé.

Encore une fois, ils ont été tenus à l'écart de la presse. Les représentants de la communauté sikhe ont expliqué que si des révélations étaient faites sur la façon dont les réfugiés ont quitté l'Inde, des représailles pourraient être prises contre des membres de leur famille restés en Inde.

« La police indienne est déjà entrée en communication avec certaines familles de réfugiés », a expliqué en conférence de presse Harbhajan Singh Pandori, qui a sou-

tenu que les Sikhs constituaient une minorité opprimée. Il a critiqué la décision canadienne de communiquer au gouvernement de l'Inde le nom des 174 réfugiés débarqués à Halifax le 12 juillet.

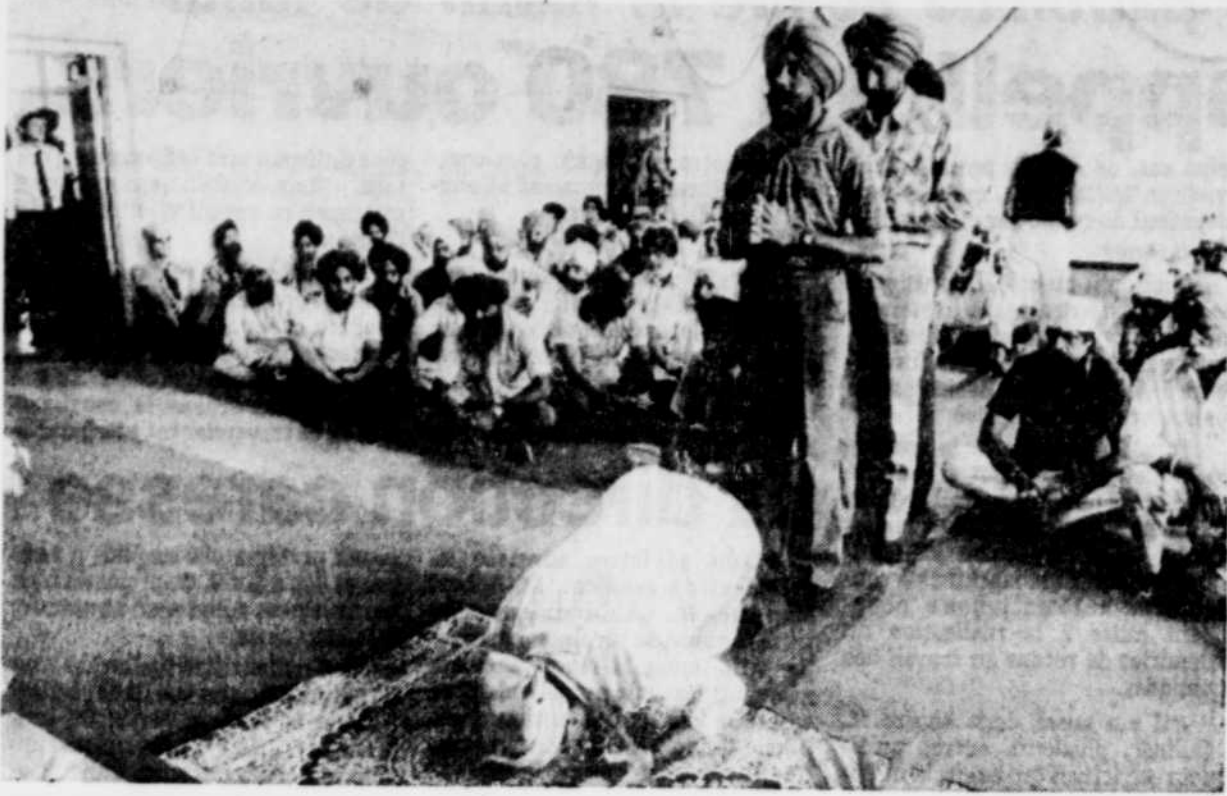
Entre-temps, à Halifax, les sept réfugiés considérés comme des risques à la sécurité du pays étaient toujours détenus, hier, à la prison militaire des forces armées, en attente d'une décision du tribunal de l'immigration sur la prolongation de leur incarcération.

La cause de trois d'entre eux, qui devait être entendue dans le courant de la journée, a été reportée parce que leur avocat s'est plaint de ne pas avoir été informé à temps de la tenue d'audiences.

« Nous n'avons pas procédé avec la cause parce que nous n'avons pas obtenu la transcription écrite des dernières audiences », a expliqué leur avocat. On se plaint aussi du court délai accordé à la défense (trois heures) pour se préparer.

« Nous avons choisi de ne pas procéder à moins d'avoir suffisamment d'information sur le contenu des audiences et de temps pour pouvoir en discuter avec nos clients », a dit M. Lee Cohen. De plus, les représentants des détenus veulent obtenir copie des interviews effectuées par la police et les services d'immigration avec leurs clients.

De nouvelles procédures ont été fixées pour cet après-midi, mais on ignore si toutes les parties en cause seront prêtes à temps. ♦



Aussitôt descendus des autocars, les nouveaux arrivés, l'air nerveux et la mine fatiguée par 18 heures de route, ont été transportés au temple Sri Guru Singh Sabha de Toronto, où ils ont prié, puis mangé.

Le Groenland : une route très sûre, affirme Masoud Mafi

♦ MONTREAL (PC) - L'Iranien qui a passé par les Territoires du Nord-Ouest pour demander le statut de réfugié au Canada a avoué, hier, qu'il a vécu presque trois ans en Allemagne de l'Ouest avant de prendre l'avion au Groenland.

De plus, Masoud Mafi, qui est âgé de 26 ans, a précisé qu'il s'était trouvé du travail dans un MacDonald, à Hambourg.

Une dizaine de jours avant de venir au Canada, a-t-il raconté à l'audience du ministère de l'Immigration, il a essayé d'aller en Grande-Bretagne, mais on a refusé le document de voyage allemand qu'il avait en sa possession.

Ce document, émis en août 1986, est valide jusqu'en août 1988. Mafi l'avait caché dans un soulier, pour le voyage au Canada, mais on l'a trouvé en enlevant ses chaussures pour le mettre en état d'arrestation. Il a été montré, hier, à l'arbitre qui fait enquête dans cette affaire.

« Je l'ai caché dans mon soulier, a dit le jeune homme, parce que tous ceux qui viennent d'Europe cachent leur passeport. Je ne devais pas le présenter, puisque je demandais le statut de réfugié. »

Pourquoi Mafi a-t-il choisi la route du Groenland? Il a expliqué

que c'est parce qu'il a constaté que « ni les autorités danoises ni la compagnie d'aviation canadienne (First Air) ne faisaient de vérification de passeport ».

Mafi est arrivé à Iqualuit, T.-N.-O., en compagnie d'un couple de Sri Lankais, Ratnam Tnathan et sa femme enceinte, Malini Thurai, qui doivent être interrogés aujourd'hui.

L'Allemagne

Mafi, qui dit avoir payé entre \$2,500 et \$3,000 US pour son voyage au Canada, a quitté l'Allemagne, soutient-il, parce que sa vie était menacée.

Il a expliqué à l'arbitre Marina Bracciali qu'il était membre d'une organisation de résistance iranienne et que « mon nom a été mis sur une liste qui a été envoyée à l'ambassade iranienne (en Allemagne) ».

Chirac visitera Mulroney à sa résidence d'été

♦ OTTAWA (PC) - Le premier ministre de France, M. Jacques Chirac, effectuera une visite officielle au Canada du 29 août au 2 septembre.

M. Chirac avait dû remettre à deux reprises sa visite au Canada, en septembre et en décembre derniers, en raison de manifestations étudiantes et d'une grève générale des chemins de fer en France.

Le premier ministre français rencontrera en tête-à-tête son homologue canadien, Brian Mulroney, possiblement samedi au lac Harrington, à la résidence d'été du premier ministre.

Une rencontre élargie où prendront part des ministres des deux gouvernements aura également lieu.

Les discussions porteront notamment sur les droits de pêche au large de Terre-Neuve et de Saint-

Pierre-et-Miquelon, objets d'un profond désaccord entre les deux pays.

En juin dernier, la France a annulé une séance de négociation pour protester contre la décision du Canada de fermer ses ports aux châtuliers français.

MM. Chirac et Mulroney avaient traité de la question lors d'une rencontre en marge du Sommet économique de Venise, en juin dernier.

Après Ottawa, M. Chirac se rendra quelques jours en visite officielle au Québec, avant de participer à l'ouverture du Sommet francophone à Québec, le 2 septembre.

En mai dernier, le président français François Mitterrand avait effectué une visite de quelques jours au Canada anglais et au Québec, visite qui avait marqué la réconciliation entre les deux pays, 20 ans après le « Vive le Québec libre » du général de Gaulle. ♦

Conditions insalubres lors de la traversée

♦ HALIFAX (PC) - Les journalistes qui ont visité l'Amelie ont pu constater que les réfugiés entrés clandestinement au Canada, le 12 juillet, ont accompli leur périple dans des conditions pour le moins insalubres, voire primitives.

Les 174 passagers, arrivés par Charlesville, en Nouvelle-Écosse, ont traversé l'Atlantique dans un réduit de cinq mètres de haut, dans la cale du bateau.

Si l'on en juge par ce qu'ils ont laissé derrière eux au moment de quitter le bateau, les réfugiés asiatiques passaient le temps à jouer aux cartes et à lire des journaux étrangers et des magazines de sexe (Penthouse), sous l'éclairage minimal fourni par un simple rang d'ampoules nues suspendues à un fil.

Ils se nourrissaient de nourriture en conserve réchauffée dans une marmite commune et utilisaient, pour satisfaire leurs besoins naturels, un simple trou dans le pont.

Des débris accumulés pendant la traversée, qu'on croit avoir débuté le mois dernier à Rotterdam, en Hollande, jonchent toujours le pont principal du navire de 59 mètres, d'où émane une odeur de dégoût. Deux balais témoignent pourtant d'un effort élémentaire pour conserver à l'endroit une certaine propreté.

Des vêtements, articles de toilette et documents divers sont encore éparpillés çà et là. On a également retrouvé des calendriers allemands déchirés, la couverture d'un carnet de banque hollandaise et des berlingots de lait vide provenant des Pays-Bas, ce qui renforce l'hypothèse voulant que les voyageurs aient séjourné quelque temps en Europe avant de s'embarquer pour leur inconfortable odyssée en direction du Canada.

Un officier de la Gendarmerie royale a souligné que les réfugiés n'avaient cependant pas passé tout leur temps dans la cale, et qu'ils avaient vraisemblablement accès au pont en tout temps.

Les inspecteurs de Santé et Bien-Être Canada ont fait savoir que le bateau, amarré dans le port de Halifax, ne pose plus de risque pour la santé, et qu'on n'y trouve plus de poux.

On n'a toujours pas identifié les propriétaires de l'Amelie. ♦

Élections dans Notre-Dame-de-Grâce, le 14 septembre

♦ (PC) - Des élections partielles auront lieu dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce le 14 septembre, a annoncé, hier, le bureau du premier ministre Bourassa.

Cette élection vise à combler le départ de M. Reed Scowen, récemment nommé délégué général du Québec à Londres.

M. Scowen avait été réélu en 1985, avec 21,024 votes contre 3,298 pour son adversaire péquiste.

Le porte-parole du bureau du premier ministre, M. Luc Harrisson, a indiqué, hier, qu'aucun candidat libéral n'avait encore été choisi. ♦

LA GALERIE DE L'AUTO VOUS CONSENT DES RABAIS EXCEPTIONNELS SUR LA PONY pony*

PONY L 1987
 Location 48 mois, kilométrage illimité
2847* par semaine plus taxe

PONY CX 1987
 Location de 48 mois kilométrage illimité
3291* par semaine plus taxe

EXCEL BERLINE GL 1987
 Location 48 mois kilométrage illimité
3927* par semaine plus taxe

ENCORE 48 hres

AUSSI DISPONIBLE STELLAR 1987
 *En collaboration spéciale avec Hyundai Canada Ltée

*Renseignements et conditions sur place seulement

GALERIE DE L'AUTO

60, POINTE-AUX-LIÈVRES (AUTREFOIS DORCHESTER SUD)
 648-1252

Pour vos articles de cuir et de voyage de haute distinction

FOURNIER

ACHETONS OR ET DIAMANT

• Service d'évaluation pour assurance
 • 3 Gemmologues gradues à votre service

BIJOUTERIE MAURICE LEMIEUX
 7, Saint-Louis, Lévis
 837-3601

L'ÉTÉ.

Le cinéma de Paris et le cinéma Pigalle cherchent de nouvelles vocations

Deux salles de cinéma qui ont fait les beaux soirs de Québec se cherchent une nouvelle vocation. Il s'agit du cinéma de Paris, à la place d'Youville, et du cinéma Pigalle, rue Saint-Joseph.

par Louis-Guy LEMIEUX

Cela signifie donc qu'il ne restera dans le centre de la haute-ville de Québec que deux salles de cinéma (à Place Québec) et peut-être une petite salle dans les locaux réorientés de l'ancien cinéma de Paris.

Le cinéma de Paris

Le directeur général de Cinéplex-Odéon, M. Claude Chabot, a

confirmé que l'édifice abritant le cinéma de Paris était à vendre. On évalue la transaction à venir autour de \$1,500,000. Cinéplex-Odéon avait acheté le cinéma de Paris et ses trois salles de la compagnie France-Film en octobre 1986. Le manque de confort et d'équipement technique de ces salles en avait fait les moins fréquentées de Québec depuis quelques années.

M. Talbot insiste cependant pour dire que Cinéplex-Odéon est intéressé à continuer d'exploiter au moins une salle de cinéma dans cet édifice qui deviendra multifonctionnel (bureaux, commerces, restaurants).

Selon M. Talbot, l'édifice doit

être profondément rénové pour être à la hauteur de la nouvelle place d'Youville et du Capitol qui sera lui aussi transformé incessamment.

Le cinéma Pigalle

L'ancien cinéma Pigalle, haut lieu des spectacles de variétés pendant près d'un demi-siècle dans le quartier Saint-Roch, avait été fermé par la compagnie France-Film à l'hiver 1980. Il vient d'être acheté par la firme de comptables André Fortin & associés.

M. André Fortin ne veut pas préciser pour le moment quelle sera la nouvelle vocation de l'édifice, mais tout indique qu'il sera transformé en bureaux de qualité et en

commerces pour profiter du boom de ce quartier prévu dans quelques années avec l'aménagement de la Grande Place.

Construit en 1903 au coût de \$180,000, selon les devis de l'époque, le Pigalle s'appelait à l'origine le théâtre Crystal. Spécialisé dans le burlesque, il s'est ensuite appelé le théâtre Arlequin puis le cinéma de Paris, avant d'être exploité par la compagnie France-Film à partir de 1938.

Les nouveaux propriétaires ont hâte de faire ravalier la façade de l'édifice qui pourrait présenter des murs de pierres fort jolis aux yeux de l'architecture. M. Fortin compte bien mettre l'architecture de l'époque en évidence si la chose est encore possible.



Le cinéma de Paris aura connu ses dernières belles heures en septembre 1981 alors que le film « Les Plouffe » de Gilles Carle-Roger Lemelin attirait encore des foules nombreuses.

À l'Université de Sherbrooke

1,500 déléguées assisteront au congrès des Cercles de fermières

L'Association des cercles de fermières de la province de Québec prévoit regrouper quelque 1,500 déléguées de ses fédérations québécoises à l'université de Sherbrooke, les 18, 19 et 20 août, pour la tenue de ses assises annuelles.

par Réal LABERGE

Le congrès provincial traitera tout particulièrement de certains grands dossiers qui feront l'objet de rapports spéciaux, entre autres sur la santé des femmes et la surconsommation des médicaments.

Les congressistes auront égale-

ment à se pencher et à se prononcer sur la politique familiale, la reconnaissance du travail des femmes au foyer et l'accès au Régime des rentes du Québec.

Au programme des activités, la présidente provinciale, Mme Noëlla Huot, a souligné la présence de Mme Monique Gagnon Tremblay, ministre déléguée à la condition féminine du Québec, qui traitera de l'amélioration du sort des femmes entre autres au domaine de la vie culturelle, sociale et économique, en mettant l'accent sur les services de santé offerts à la population féminine.

Plusieurs conférenciers et conférencières prononceront des causeries au cours des trois journées provinciales, qui offriront encore aux congressistes des ateliers d'étude et des kiosques d'information.

Mme Jacqueline B. Gariépy, vice-présidente de la Fédération 25 des Cercles de fermières du Québec, a précisé que 85 membres de ce regroupement des comtés de Québec, Montmorency et Charlevoix participent aux assises annuelles de Sherbrooke.

VENTE DU MANUFACTURIER
KAWAI

JUSQU'À SAMEDI 17h

PIANO À QUEUE
jusqu'à **5 000\$** de rabais sur le prix suggéré du manufacturier

MODÈLE DROIT CX4S
jusqu'à **700\$** de rabais sur le prix suggéré du manufacturier

MODÈLE UST7 ET CX8 DROITS
jusqu'à **1 000\$** de rabais sur le prix suggéré du manufacturier

N.B.! DATE LIMITE: SAMEDI 31 JUILLET, 17 HEURES

MUSIQUE BEAUDOIN

17, rue Desjardins, Lévis 833-2141

- Plan mise de côté
- Plan de location avec option d'achat
- Livraison gratuite partout au Québec
- Techniciens compétents à votre service
- Cours de piano et d'orgue
- Pianiste-conseiller à votre disposition

SUPER LISKIDATION

CIESSE PIUMINI • BOGNER • COLMAR • DESCENTE • ANZI BESSON • DEGRE 7

1 pièce, vestes, ensembles, pantalons.

RÉDUCTIONS JUSQU'À 40-50-60-70%

1988 NOUVEAU

CONTE DE FLORENCE Échantillons jusqu'à 40%	MANTEAU DUVET Imprimé, réversible rég. 530\$ 199\$
GANTS Mittaines rég. jusqu'à 70\$ 19.95\$	COLS ROULÉS rég. jusqu'à 29.95\$ 15.95\$

1988 NOUVEAU

WOOLRICH CHANDAILS CHEMISES 10%	BOTTES APRÈS SKI 50%
--	---------------------------------------

1988 NOUVEAU

CB CANADA

VESTES DE SKI

rég. 345\$	275\$
355\$	285\$
320\$	255\$
330\$	265\$
305\$	245\$

PANTALONS DE SKI 230\$ **185\$**

5% DE RABAIS ADDITIONNEL lors d'un achat de deux pièces CB Canada, en plus du 20% existant

CHANDAILS

rég. jusqu'à 200\$

39.95\$ 49.95\$

SKI MODE

SPORT SÉLECT.

Place Belle Cour / Ste-Foy

LA VENTE DE L'ÉTÉ.

JUILLET

\$ achez reconnaître l'événement meubles de l'été. Profitez d'une réduction de 10 à 50% sur tous les meubles et accessoires en magasin. Et quels meubles... Sachez économiser. Du jeudi 2 juillet au samedi 1er août.

univers décor

Angle Henri-IV et Boulevard Hamel 520 - 3e étage - Jean-Baptiste - Québec 872-2321

La disposition des boues des usines d'épuration des eaux

La CUQ prendra une décision à l'automne

♦ La décision sur la disposition des boues des stations d'épuration de la Communauté urbaine de Québec ne peut se prendre un an après les travaux à l'incinérateur parce qu'il sera alors trop

tard», a dit, hier, au SOLEIL, M. Michel Rivard. Le président de la CUQ dit espérer que l'organisme régional pourra prendre cette décision dans le courant de l'automne. « Au début, au milieu ou à

la fin de l'automne, a dit M. Rivard, je ne le sais pas. Mais je souhaite que ce soit cet automne. »

par Raymond GAGNÉ

M. Rivard a rappelé que les travaux d'assainissement en cours à l'incinérateur régional ne seront pas terminés avant le 31 août 1989.

Par contre, la CUQ s'est engagée à ne pas coinciner les boues des stations d'épuration à l'incinérateur du quartier de Limoilou tant et aussi longtemps que cet équipement continuera à polluer le milieu.

Une fois ces travaux de transformation terminés, la CUQ aura consacré \$24 millions à l'assainissement de l'incinérateur.

Au cours de la séance tenue mardi soir et peu de temps avant que le conseil de la Communauté urbaine décide d'autoriser la réalisation des deux futures stations d'épuration des eaux usées, l'ingénieur Roger Trottier a précisé, en réponse à une question, qu'il existait sept façons de disposer des boues résiduelles. Il a précisé que la coïncination s'avérait la méthode la moins dispendieuse. Les provisions budgétaires relatives à celle-ci sont déjà incluses dans le montant de \$318,7 millions qui représente le coût du projet.

De son côté, la Communauté urbaine de Québec a répondu à une recommandation du rapport Roy qui a suivi les audiences publiques tenues l'an dernier. La CUQ a confié aux consultants Poulin, Thériault et à l'INRS-Eau, le soin de réaliser une étude sur la méthode de la valorisation des boues, qui inclut la technique de la digestion anaérobie.

Le rapport de cette étude, a dit,

hier, M. Michel Rivard, devrait être normalement remis à la CUQ à la fin du mois d'août.

Le président de la CUQ a même mentionné que si cette étude démontrait clairement « qu'il y a un marché » pour ce genre de sous-produit, qu'il n'est pas impensable de croire que la CUQ adopterait cette méthode, même si elle s'avérait

plus dispendieuse que la coïncination.

Dans le cas contraire, et si la CUQ choisissait la coïncination, avant que les travaux d'assainissement de l'incinérateur soient terminés, cette décision reposerait sur les assurances obtenues ailleurs, soit là où des équipements similaires fonctionnent adéquatement. ♦

Une plainte sera portée devant le CRTC contre André Arthur

♦ Bien qu'il se dise heureux, mais pas surpris de l'acceptation du projet d'assainissement des eaux par les membres du conseil, le président de la Communauté urbaine de Québec n'a pas digéré certains propos tenus par l'animateur André Arthur contre lequel il portera plainte devant le Conseil de la radio-télévision du Canada (CRTC).

par Marcel COLLARD

M. Michel Rivard reproche à l'animateur radiophonique d'avoir colporté des faussetés sur le projet de construction de deux usines d'épuration, en insinuant l'existence de corruption ou en laissant entendre que le contrat avait déjà été confié à un entrepreneur.

Le président de la CUQ n'a guère pris les épithètes lancées par M. Arthur qui a qualifié les élus municipaux de « tarlets, de cocos et de menteurs ».

« J'ai 21 cassettes sur mon bureau, affirme M. Rivard. Les membres du conseil de la CUQ doivent décider le 11 août s'ils porteront une plainte collective. Je prendrai tout le mois d'août pour préparer le libellé du document », a-t-il ajouté.

Appelé à expliquer pourquoi il avait recouru au CRTC, M. Rivard a soutenu que M. Arthur faisait peu de cas des réprimandes du Conseil de presse. Il croit que cela aurait peut-être plus d'impact devant le CRTC quand viendra le temps de renouveler le permis de radiodiffusion.

Et pourquoi pas une poursuite en diffamation devant les tribunaux? « Je ne recherche pas d'argent à titre de compensation. Une telle cause peut aussi prendre plusieurs années.

« De plus, a conclu M. Rivard, il me serait difficile de parler avec quelqu'un contre lequel j'aurais intenté une poursuite. M. Arthur a le don de dire beaucoup de conneries sur la CUQ et je tiens, à l'occasion, à lui parler pour faire les mises au point. » ♦

Une brochure explicative

♦ Au cours du mois de septembre, la Communauté urbaine de Québec distribuera une brochure dans les quelque 120,000 foyers de la région pour expliquer sa décision de construire deux usines d'épuration pour améliorer la qualité de l'eau du fleuve en éliminant les débris flottants et les contaminations bactériologiques et en nettoyant les berges souillées. La proposition d'informer la population avait été faite, mardi soir, par le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, peu après l'approbation du projet par les membres du conseil de la CUQ. ♦

Un des trois maires opposés au projet

Langlois estime que l'objectif de dépollution du fleuve est négligé

♦ Le maire de Beauport, Jacques Langlois, voit l'assainissement des eaux comme une nécessité, mais s'oppose à ce que la CUQ et le ministère de l'Environnement règle ce dossier « à la pièce ». Il reproche aux deux organismes de faire fi de l'objectif régional de dépollution défini dans le protocole de 1983 qui visait à redonner l'accès au fleuve à la population de l'agglomération de Québec pour des activités de baignade.

par Raymond GAGNÉ

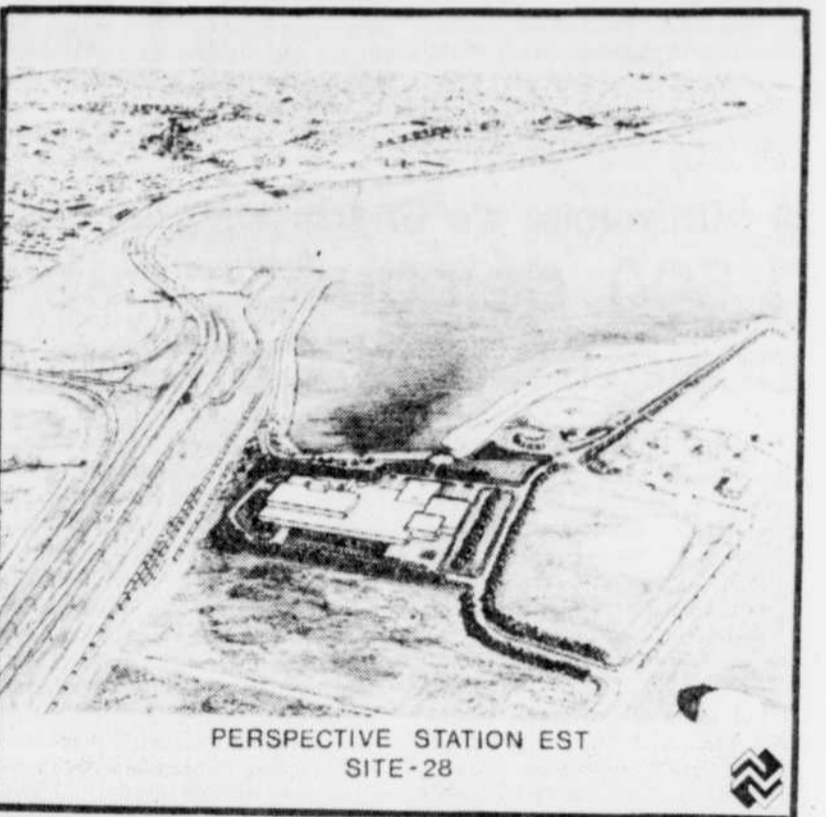
Le maire de Beauport, avec ceux de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin, a voté contre l'adoption du règlement décrétant la construction de deux usines d'épuration des eaux usées lors de la séance spéciale du conseil de la Communauté urbaine tenue, mardi soir, à l'hôtel Holiday Inn du Centre-Ville de Québec.

Jacques Langlois s'inquiète de la façon dont le problème de la disposition des boues sera solutionné à l'automne.

Comme il n'existe actuellement aucune entente précise entre les municipalités et Environnement-Québec au sujet des travaux d'amélioration des réseaux d'égout municipaux visant à prévenir les débordements en cas de fortes pluies, le maire de Beauport déplore ne pas savoir encore s'il y aura entente et ce qui pourra en coûter à sa ville.

« Advenant le cas, dit-il, où il n'y aurait pas entente et si les usines sont en opération, l'objectif de dépollution du Saint-Laurent (ou tout au moins, des eaux de la baie de Beauport) deviendra un leurre. »

Jacques Langlois rappelle que le représentant d'Environnement-Québec, Pierre Lavallée, avait avancé, au cours de la séance spéciale du conseil de la CUQ, mardi soir, que des débordements réguliers se produisaient chaque été sur les réseaux municipaux. Environ 30 débordements, dont les effets polluants duraient près de 48 heures.



PERSPECTIVE STATION EST
SITE-28

L'usine de Beauport, une des deux futures stations d'épuration des eaux usées de la CUQ.

Afin de réduire et le nombre et les effets négatifs des débordements, on installe, sur les réseaux, ce que les spécialistes appellent dans leur jargon, des SST, c'est-à-dire, des séparateurs statiques tourbillonnaires, qui dirigent le surplus des eaux usées directement vers le cours d'eau, dans ce cas-ci, le fleuve, en temps de pluie.

Or, deux de ces équipements seront installés dans les limites de Beauport, dont l'un près de la baie de Beauport.

Le maire Langlois prétend que ce SST devrait être considéré comme un équipement régional, du fait que l'assainissement de la baie de Beauport ne profitera pas prioritairement aux citoyens de cette ville. « Les gens qui utilisent la baie de Beauport, dit-il, viennent de toute la région. »

Le maire croit, par conséquent,

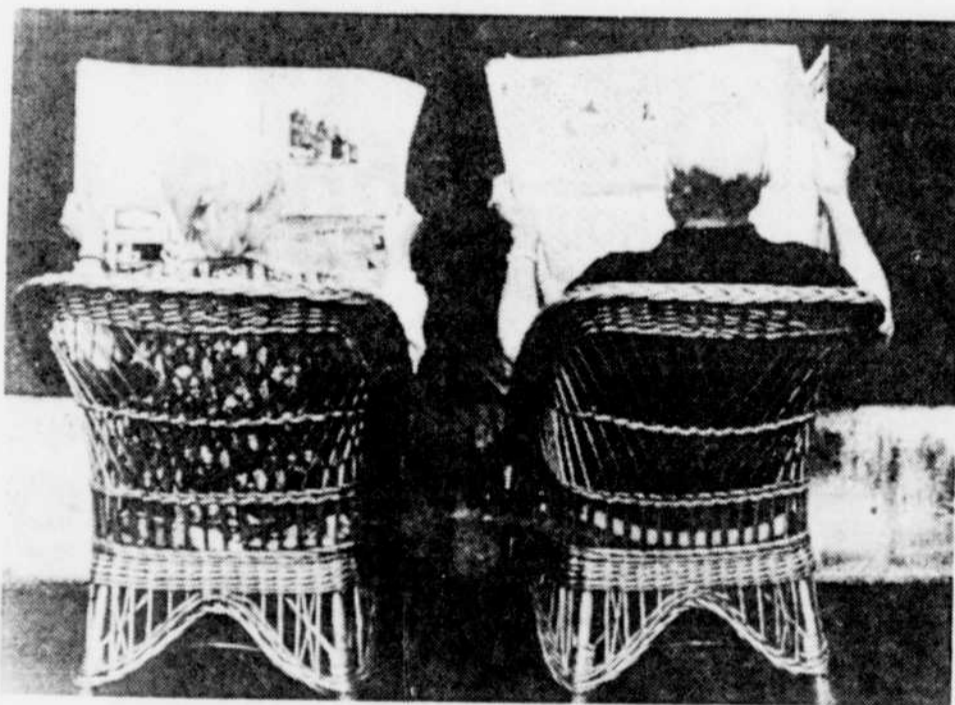
que la ville de Beauport ne devrait pas porter, seule, les coûts d'installation et d'entretien de cet équipement et que la question aurait dû être réglée en même temps que celle de la construction des stations d'épuration.

Enfin, toute la question de l'assainissement industriel du Saint-Laurent inquiète le maire de Beauport qui, d'autre part, s'interroge encore sur les impacts réels qu'auront les décisions de la CUQ sur la quote-part à verser annuellement des municipalités et, par ricochet sur la fiscalité municipale et le compte de taxe annuel des contribuables.

« Je n'oserai jamais, à ce moment-ci, précise-t-il, dire à mes contribuables qu'il leur en coûtera seulement \$55 annuellement pour l'assainissement. » ♦

Message à nos abonnés

ENSOLEILLEZ LE QUOTIDIEN DES PERSONNES DÉMUNIES...



À l'approche de vos vacances, plutôt que de suspendre votre abonnement, posez un geste humanitaire:

“PRÊTEZ” VOTRE SOLEIL et nous ferons de même!

AU LIEU D'UN JOURNAL, DEUX EXEMPLAIRES SERONT ACHÉMINÉS DANS LES HÔPITAUX, FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES, CENTRES D'ACCUEIL, ETC.

À votre retour de vacances, votre SOLEIL vous reviendra, au rendez-vous tôt, tôt, tôt, chaque matin.

Téléphonez-nous et nous nous occuperons de tout: 647-3333 ou 1-800-463-2362

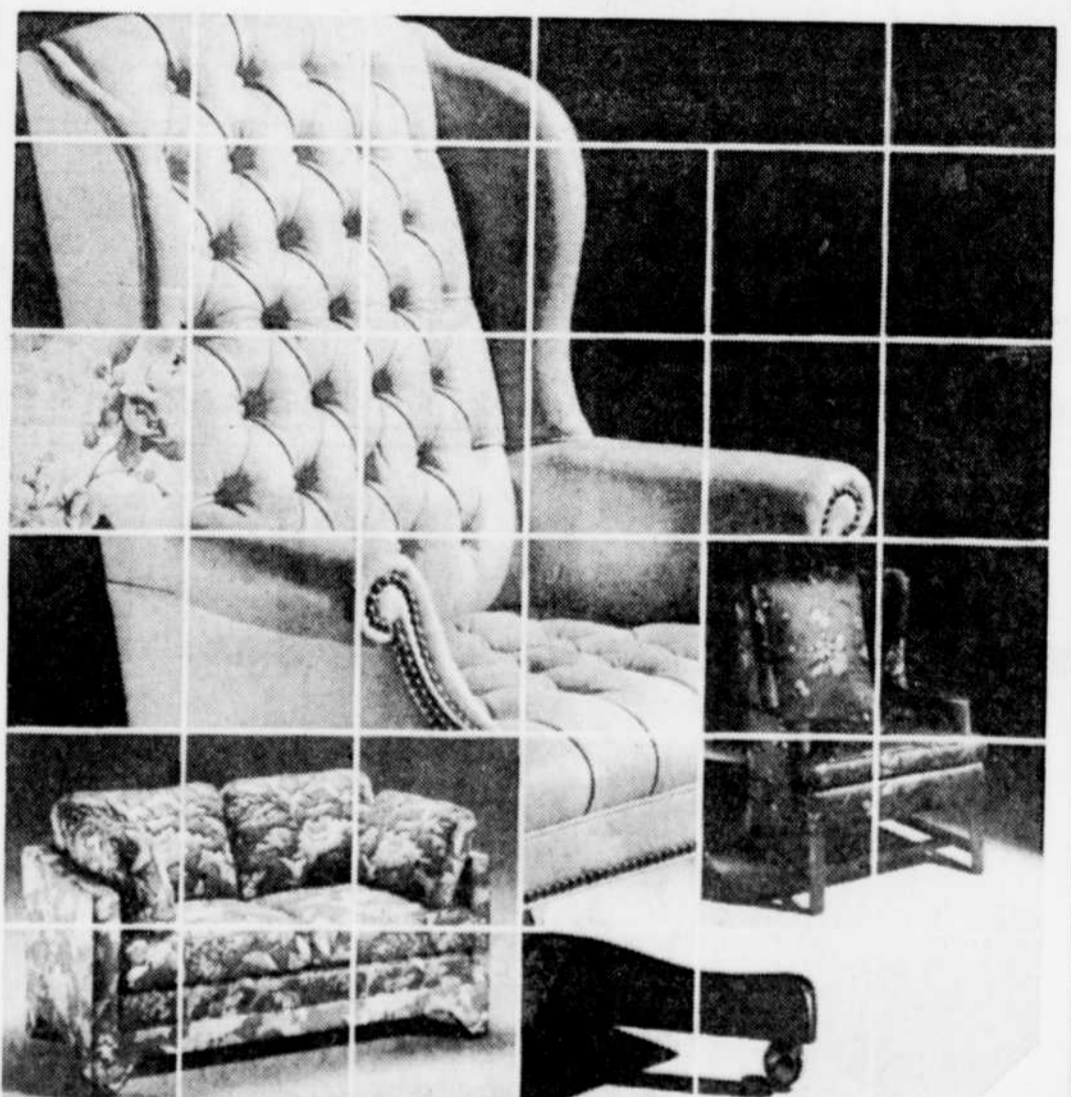
de 7h00 à 17h30, du lundi au vendredi;
de 8h00 à 12h00, les samedis et dimanches.

BONNES VACANCES ET MERCI!

LE SOLEIL

UN GRAND JOURNAL

VENTE ESTIVALE
10% à 50%



MEUBLES

Jacques Gaulin

2158, boul. Charest ouest, Ste-Foy
(Québec) — Tél.: 681-8106



Joseph Borowski défendra sa cause Avortement : audience en Cour suprême

♦ OTTAWA (PC) - La Cour suprême du Canada a accepté, hier, d'étudier la cause d'un citoyen du Manitoba qui lutte contre l'avortement.

L'intimé, Joseph Borowski, conteste une décision de la cour d'appel du Manitoba en date du 30 avril voulant que le droit à la vie reconnu dans la Constitution ne s'applique pas aux foetus.

Ancien député néo-démocrate au

Parlement manitobain, M. Borowski prétend que les dispositions du Code pénal permettant l'avortement dans les cas où la santé de la mère est en danger sont inconstitutionnelles.

Il soutient que les foetus sont protégés par les dispositions constitutionnelles, qui garantissent le droit à la vie.

Aucune date n'a été fixée pour l'audition de cette cause.●



Joseph Borowski conteste une décision de la cour d'appel du Manitoba.

Long conflit en vue à la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick

♦ FREDERICTON (PC) - Patrons et employés semblent se préparer pour un long siège tandis que la grève des 300 travailleurs de la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick entre dans sa troisième journée de grève, aujourd'hui.

Selon le directeur général de la régie, Max Lewis, la société n'a pas l'intention de faire de nouvelles offres et s'attend à un long conflit.

La grève des commis et des employés d'entrepôt a débuté, lundi matin, à 8h, entraînant la fermeture des 75 magasins de la province. Le débrayage a été déclenché après l'échec d'un marathon de négociations de dernière heure qui s'est soldé par le rejet des dernières offres salariales de l'entreprise.

La régie a offert, lundi, à ses em-

ployés un contrat de travail de trois ans comportant des hausses de 5 pour 100 en 1987, de 2 pour 100 en 1988 et de 5 pour 100 en 1989, avec une clause prévoyant une augmentation plus grande pour 1989 si l'inflation dépasse 5 pour 100.

Le syndicat réclame des hausses de 5 pour 100 pour chacune des années d'un contrat de deux ans.●

Qu'est-ce qui a 12 pattes et qui s'envole vite?



359\$

ILSBO fauteuil, canapé 2 places et canapé 3 places. Structures en pin massif traité à l'huile. Prix courant 491\$. 300 ensembles disponibles.

Notre fauteuil et nos canapés deux et trois places ILSBO. Douze pattes, six bras et un prix qui les fera s'envoler...comme des petits pains chauds! Il faut dire aussi que nos sièges ILSBO et leurs 12 coussins capitonnés sont recouverts de tissu

bleu uni. Alors tout compte fait, nos ensembles ILSBO sont une bonne affaire, non?

Mais puisque nous n'en avons que 300 à offrir à ce prix spécial, passez vite en profiter chez IKEA...avant qu'ils ne s'envolent tous.

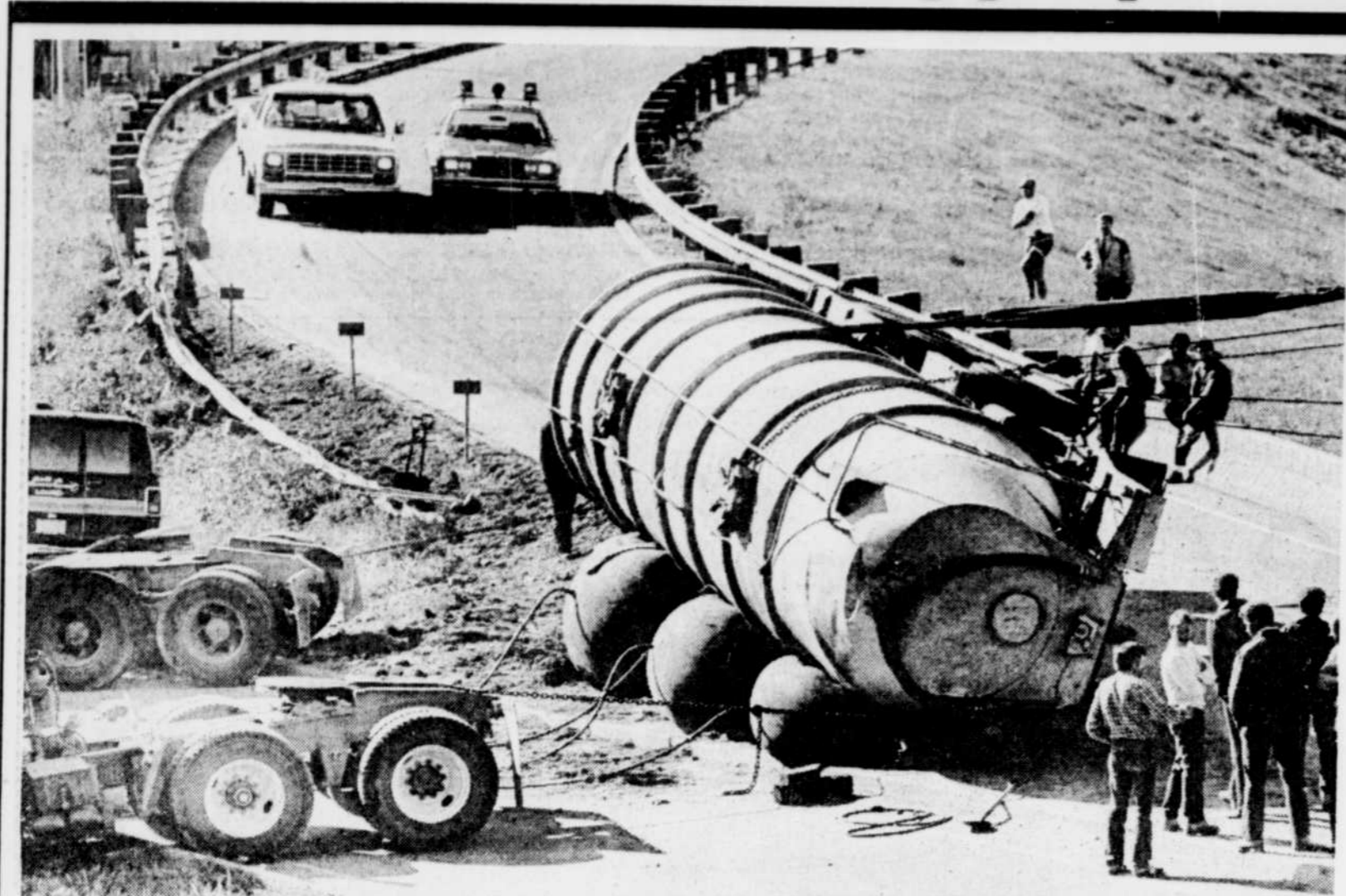


Le bon sens à la suédoise

FAITS DIVERS

Son compagnon se noie lors d'une expédition dans l'Arctique

Une Française échappe par miracle à la mort



Citerne encombrante

Le renversement de cette citerne contenant du ciment en vrac a perturbé la circulation pendant plus de six heures, hier matin, sur une bretelle d'embranchement conduisant de l'autoroute de la Capitale à l'autoroute Laurentienne nord. L'incident est survenu vers 4h30, hier matin. Le conducteur du camion-remorque a vu la citerne se détacher subitement de son amarrage et se renverser. Les employés du ministère des Transports (voirie) ont mis plus de six heures à redresser le fardier, à l'aide de coussins d'air. La circulation fut rétablie vers 11h30.

♦ FORT GOOD HOPE, T.-N.-O. (PC) - Une jeune Française a échappé par miracle à la mort après avoir passé 10 jours seule dans une région sauvage des Territoires du Nord-Ouest, tandis que son compagnon, un Français également, est mort noyé dans les eaux glacées d'un petit lac alors que le couple fuyait un incendie de forêt.

Lydia-Marie Barragan, âgée de 24 ans, et Jean-Jacques LeFranc, âgé de 28 ans, tous deux de Montpellier, campaient à environ 60 kilomètres au nord-ouest de Colville Lake, dans l'extrême nord-ouest des Territoires. Le couple avait prévu de passer l'hiver dans l'Arctique pour y étudier les caribous.

La jeune femme, qui a été hospitalisée à Fort Good Hope, dimanche, a raconté qu'un feu de forêt les avait obligés à déplacer leur matériel sur la rive opposée du petit lac près duquel ils campaient. Une première traversée n'a pas suffi à transporter tout l'équipement. Au cours de la deuxième traversée, le vent s'est levé, faisant chavirer leur embarcation.

« Nous avons nagé ensemble pendant 45 minutes. Jean-Jacques avait très froid et était plus fatigué que moi. J'ai essayé de l'aider, mais c'était trop dur pour moi », a confié Lydia-Marie.

Parvenue à l'autre rive, la jeune femme aurait voulu retourner dans le lac chercher son compagnon, dit-elle. « Je n'avais pas peur, j'étais désespérée d'être en vie. »

Mme Barragan, qui est professeure d'éducation physique, avait déjà effectué une expédition en canot dans l'Arctique canadien avec son ami, deux ans plus tôt.

Elle a alors décidé de tenter de franchir à la marche les 60 kilomètres qui la séparaient de Colville Lake. Elle n'a pris que le strict nécessaire : un compas, un blouson d'hiver, des bottes et des pantalons d'hiver, un tricot, des allumettes, un briquet, un insecticide, deux paquets de riz sec, un petit réservoir d'eau, une carte, les passeports et des photographies de sa famille.

Se guidant sur les fils d'exploration pétrolière de Petro-Canada, la jeune femme a ensuite marché en direction de Colville Lake. En une occasion, elle s'est même trouvée face à face avec un ours. Comme elle ne bronchait pas, l'animal a fini par s'éloigner.

Elle avait de la difficulté à s'orienter, et a dû à plusieurs reprises revenir sur ses pas, ce qui l'a finalement obligée à parcourir 90 kilomètres au lieu des 60 prévus.

Elle marchait la nuit et dormait le jour, pour se protéger le plus possible des moustiques. Après six jours, elle est arrivée à une cabane inhabitée. Incapable de continuer, elle s'y est arrêtée et quatre jours plus tard, le dimanche 26 juillet, un résident de Colville Lake la découvrait là.

« La plupart des gens n'auraient pas survécu » à une telle odyssée, a commenté le caporal Malcolm MacKinnon, de la Gendarmerie royale canadienne. Mme Barragan a survécu parce que c'est une femme solide, a-t-il dit. La jeune femme souffrait uniquement d'ampoules infectées aux pieds.

Le cadavre de son ami Jean-Jacques LeFranc a été retrouvé le 27 juillet et a été transporté à Edmonton, où il fera l'objet d'une autopsie. ♦

À Saint-Adolphe d'Howard

Deux victimes dans l'incendie d'un chalet

♦ SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD (PC) - Deux hommes dans la vingtaine sont morts dans l'incendie d'un chalet dans les Laurentides, hier matin.

Les flammes ont complètement détruit le chalet de la rue Place du lac, à Saint-Adolphe. Une douzaine de pompiers ont été appelés à combattre durant plusieurs heures l'incendie qui s'est déclaré vers quatre heures du matin dans une salle de bains.

S'il a été impossible de sauver la vie des deux vacanciers qui dor-

maient au rez-de-chaussée, la voisine du premier étage a pu échapper au brasier à temps avec ses deux enfants.

Les corps carbonisés des victimes ont été retirés des débris, mais n'ont pas été identifiés formellement.

Le chef de police de Saint-Adolphe, Jean-Guy Ruel, rejette l'hypothèse d'un incendie criminel. Les causes n'en sont toutefois pas encore déterminées. Les policiers du bureau des enquêtes criminelles de Montréal de la Sûreté du Québec ont été chargés de l'enquête. ♦

Aucun suspect n'est détenu pour le meurtre d'André Thibeault

♦ Aucun suspect n'était détenu par la police de Sainte-Foy, hier soir, relativement au meurtre de M. André Thibeault, âgé de 46 ans, qui a été trouvé sans vie dans son logement de la rue des Compagnons de Cartier, lundi.

par Lucien LATULIPPE

L'adolescent qui a été interrogé, mardi, par les détectives Jean-Claude Cantin et François Gagné à qui l'enquête a été confiée, a été laissé en liberté. C'est lui qui avait trouvé la victime et alerté la police.

Par ailleurs, une douzaine de personnes qui demeurent dans la maison où s'est déroulé le crime ou qui sont des connaissances ou amis de la victime, ont été interrogées pour tenter d'établir ses allées et venues. M. Thibeault aurait été tué au cours de la nuit de samedi à dimanche, semble-t-il.

L'autopsie pratiquée à l'Institut médico-légal de Québec, mardi matin, a révélé que l'ancien militaire, qui était célibataire, avait succombé à une hémorragie cérébrale consécutive à des coups portés à la tête avec un objet contondant.

La police de Sainte-Foy croit que ce crime est un acte involontaire et elle demande à toute personne qui a des informations susceptibles de faire la lumière dans ce dossier de téléphoner à 654-4261 ou 654-4113. Il n'y avait aucun désordre dans le logement et rien ne semble avoir été volé. ♦



M. André Thibeault, victime du troisième meurtre de l'année, à Sainte-Foy.

Chasse à l'homme d'envergure

♦ Le père de famille qui avait présumément enlevé sa fillette de trois ans à Québec, hier après-midi, a été retracé en soirée. Il est détenu à la centrale du parc Victoria et l'enfant a été remise à mère.

par Lucien LATULIPPE

Cette affaire a débuté, mardi soir, dans la rue Samson, à Vanier, où la famille en question demeure. Une dispute aurait éclaté entre les époux. La femme aurait parlé de divorce. L'homme se serait emporté. Il l'aurait menacée de mort et il se serait porté sur elle à des voies de fait, ce qui a amené la police de cette ville à ouvrir une enquête.

Craignant pour sa vie, la jeune femme s'est rendue avec sa fillette, hier matin, chez sa mère qui demeure dans un immeuble à loge-

ments multiples de la rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec. Son époux s'est présenté à cette adresse, vers 14h, et il serait reparti en amenant la petite Stéphanie.

Plusieurs policiers ont été dépêchés sur les lieux et une chasse à l'homme a été déclenchée. Selon les informations qui leur ont été fournies, le père de famille et sa fillette se seraient éloignés à pied. Par ailleurs, la description d'un Plymouth Volare a été lancée sur le réseau des ondes de la radio-police.

Le jeune homme, qui n'a aucun dossier judiciaire, serait considéré comme assez violent. Un porte-parole de la police de Québec a laissé entendre qu'il ne s'agissait pas d'un véritable enlèvement et qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer pour la fillette. ♦

baux-CADEAUX ET CADEAUX

DES IMMEUBLES ROUSSIN LTÉE

Les Immeubles Roussin Ltée offre à toute personne qui deviendra locataire d'un de ses logements entre le 15 mai et le 24 septembre 1987 la chance de gagner un des baux-cadeaux et beaux cadeaux suivants

2 baux-cadeaux d'un an

soit un an additionnel de loyer gratuit à compter du tirage au sort qui se fera le 25 septembre 1987.

4 baux-cadeaux de 3 mois

soit 3 mois de loyer gratuit. Tirages au sort les 26 juin, 31 juillet, 28 août et 25 septembre 1987.

3 baux-cadeaux de 6 mois

soit 6 mois additionnels de loyer gratuit à compter du tirage au sort qui se fera le 25 septembre 1987.

90 beaux cadeaux de 50\$ d'épicerie

au Metro-Richelieu des Galeries Duplessis. Tirage au sort de 5 bons de 50\$ chaque vendredi, pendant 18 semaines, à partir du 5 juin, 1987.

5 beaux cadeaux de déménagement

soit le remboursement complet de votre facture de déménagement, à l'intérieur de la région 03. Tirage au sort le 25 septembre 1987. Jusqu'à concurrence de \$300.

10 beaux cadeaux d'abonnement au câble,

soit le remboursement d'un abonnement de 6 mois au câble. Tirage au sort le 25 septembre 1987.

Les règlements détaillés du concours sont disponibles, sans obligation, aux bureaux des Immeubles Roussin 3500, rue Maricourt app.1, Sainte-Foy (418) 651-9443.

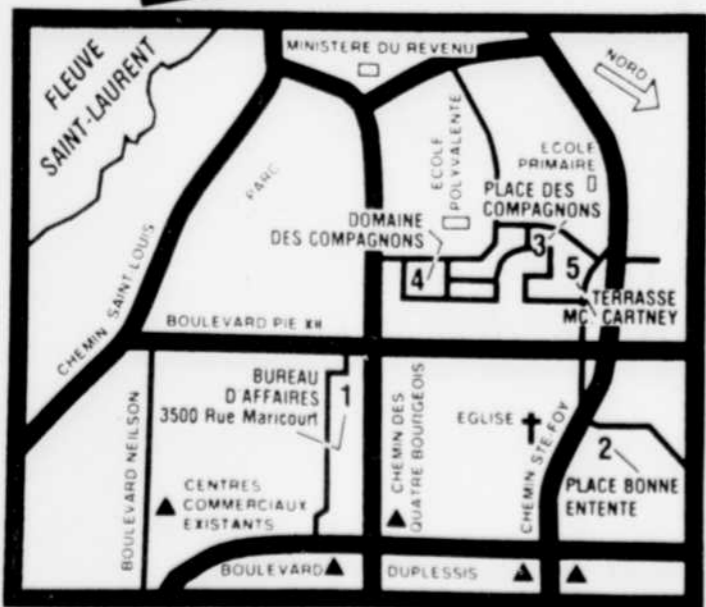
Emménagez dans un logement des Immeubles Roussin Ltée entre le 15 mai et le 24 septembre. Ils sont situés là où vous aimeriez habiter.

- 1- 3500 MARICOURT Tél.: 651-9443
- 2- PLACE BONNE ENTENTE Tél.: 651-7977
- 3- PLACE DES COMPAGNONS Tél.: 659-4127
- 4- DOMAINE DES COMPAGNONS Tél.: 658-2037
- 5- TERRASSE MC CARTNEY Tél.: 653-3958

Votre chance est là, ne restez pas ailleurs!



... Les bonnes relations font partie de ce que nous entretenons



Depuis le début de l'année

65 cadavres repêchés dans le Saint-Laurent

♦ La Garde côtière canadienne a déjà repêché 65 cadavres dans le fleuve Saint-Laurent, depuis le début de l'année. Au moins 35 de ces cas sont considérés comme des morts suspectes. Les causes et les circonstances de ces décès ne sont pas encore connues. De quoi tenir les enquêteurs de la Sûreté du Québec occupés pendant un bon bout de temps.

par Régys CARON

Selon un porte-parole de la garde côtière, le capitaine Hubert Desgagné, des dizaines de corps sont ainsi repêchés à chaque année. Des indices laissent supposer que certaines personnes retrouvées mortes ont dû connaître une fin atroce. Quelques cadavres ont été retrouvés les pieds recouverts de béton.

On suppose qu'il s'agit de cas de règlements de compte. Des agresseurs coulent les pieds de leurs victimes dans le béton puis les jettent dans le fleuve. «Dans l'eau, le bloc de ciment finit par se sectionner, se désagréger et le corps remonte à la surface», explique M. Desgagné. D'autres corps ont été repêchés avec les pieds et les mains liés par des menottes. Tous les cas de cadavres trouvés dans le fleuve sont remis entre les mains de la Sûreté du Québec.

Selon M. Desgagné, la plupart des corps tombés ou jetés à l'eau

pendant l'hiver, remontent à la surface vers la fin mai ou le début juin. «Les gars en ont repêché trois au cours de la même journée, dans le port de Montréal, au début du mois de juin», poursuit M. Desgagné. Un bon nombre des corps, dont les causes de décès paraissent suspectes, sont repêchés à quelques kilomètres en aval de Montréal, précise le capitaine.

Quant aux décès d'origine accidentelle, la garde côtière en compte une trentaine, depuis le début de l'année. A pareille date, l'an dernier, 18 décès avaient été rapportés sur le fleuve, entre la frontière Ontario-Québec et Blanc-Sablon. Dans les cas de morts accidentelles, il s'agit le plus souvent de plaisanciers qui se sont noyés après être tombés d'un quai ou de leur embarcation, explique Hubert Desgagné.

Sauvetages

Alors que la saison estivale bat son plein, la Garde côtière canadienne multiplie les interventions pour secourir les plaisanciers sur le fleuve Saint-Laurent. Depuis le début de l'année 1987, un total de 693 appels à l'aide lui ont été adressés pour des incidents survenus entre la frontière ontarienne et Blanc-Sablon.

Environ une centaine de ces demandes d'assistances provenaient de la région de Québec, c'est-à-dire le secteur compris entre Cap-à-l'Aigle et Grondines. En 1984, année des célébrations de Québec 1534-1984,

la garde côtière avait reçu 844 appels de plaisanciers en difficulté (un record), dont 237 provenaient du secteur de Québec.

Selon le capitaine Desgagné, les véliplanchistes de la région de Québec font maintenant preuve d'une grande prudence. «L'association nautique des battures de Beauport est devenue plus stricte et les véliplanchistes font plus attention. Dans la région de Montréal, tout reste à faire. Nous avons dû secourir 33 plaisanciers dans la seule journée de dimanche dernier, sur le lac des Deux-Montagnes.»

Environ 35 pour 100 des appels adressés à la garde côtière proviennent de navires de plaisance aux prises avec des ennuis mécaniques. Les sauvetages pour des embarcations désorientées ou des véliplanchistes épuisés comptent pour 11 pour 100 des interventions. Les autres appels proviennent de bateaux échoués à marée basse. Au dire du capitaine Desgagné, le manque de prévoyance de certains navigateurs étonne.

Imaginez un voilier d'une trentaine de pieds, dont l'appareil LORAN C (servant à indiquer la position du navire), indiquait un lac situé à 10 kilomètres à l'intérieur des terres, sur la rive sud... Partis de l'île-du-Prince-Édouard au début juillet, le voilier faisait route vers les Grands Lacs. Il fut secouru non loin de l'île Verte, à une trentaine de kilomètres à l'est de Rivière-du-

Loup. «Le capitaine du bateau croyait être en face des Escoumins», raconte Hubert Desgagné.

Pour répondre à tous ces appels à l'aide, la garde côtière dispose de

13 vedettes, dont une est basée à Québec, 10 hélicoptères et 20 autres navires (brise-glace, sondeurs, baliseurs, aéroglisseur, etc.). Elle reçoit l'assistance d'un contingent de 480 bénévoles regroupés au sein du

Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime (SACSM). Le SACSM fournit 180 bateaux auxiliaires à la Garde côtière canadienne pour répondre aux besoins de recherches et de sauvetage. ●



Écrasement

Deux hommes, que l'on croit être des Américains, n'ont subi que des blessures mineures, hier, lors de l'écrasement de leur petit avion, à l'aéroport de Saskatoon, en Saskatchewan. L'hydravion, pouvant transporter quatre passagers, s'est écrasé peu après le décollage, sur une clôture longeant la piste d'envol. L'aile droite de l'appareil a été lourdement endommagée tandis que le flotteur droit a été arraché et est resté pris dans le treillis métallique.

202 morts violentes dénombrées dans l'Est, en 1987

♦ Au moins 202 personnes ont connu une mort violente dans l'Est du Québec au cours du premier semestre de 1987, c'est une augmentation de 21 sur l'an dernier. Mais cette compilation, qui ne tient pas compte des suicides, fait ressortir que le même nombre de personnes ont péri sur les routes, soit 123, tant cette année que l'an dernier. En 1985, ces chiffres étaient de 261 avec 174 morts sur les routes.

par Lucien LATULIPPE

Sur les 123 victimes de la route, il est à remarquer qu'il n'y a que deux cyclistes, tant cette année qu'en 1986. Onze avaient été tués en 1985 pendant la même période.

Le nombre de piétons a augmenté de huit. De 17 en 1986, ce chiffre est passé à 25. Il était aussi de 17 en 1985.

La collision et l'embarquée de véhicules de quatre roues et plus ont coûté la vie à 74 personnes en 1987 relativement à 88 en 1986 et à 127 en 1985.

Pour les six premiers mois de 1987, 18 motocyclistes sont au nombre des victimes de la route. Ce chiffre était de 14 en 1986 et en 1985. Quatre motoneigistes ont aussi été tués sur la route, cette année, comparativement à 2 en 1986 et à six en 1985.

Autres morts

Parmi les 79 autres personnes qui ont connu une mort violente pendant les six premiers mois de l'année dans l'Est du Québec, 19 ont péri par le feu (12 en 1986 et 19 en 1985). Il y a eu 14 meurtres (12 en 1986 et 21 en 1985), 16 noyades (19 en 1986 et 23 en 1985), 10 morts au travail (14 en 1986 et 11 en 1985) et sept à la suite d'accidents d'avion (un en 1986 et en 1985).

Les derniers morts par violence sur ces 79, cinq ont péri par asphyxie (un en 1986 et huit en 1985) et quatre à la suite de chute (cinq en 1986 et aucun en 1985). Il y a eu un homicide justifié, un skieur qui s'est tué en pratiquant ce sport et deux personnes ont été trouvées gelées.

Pertes par le feu

En plus de coûter la vie à 19 personnes, le feu a entraîné des pertes matérielles atteignant près de \$26,000,000 jusqu'à la fin de juin, cette année, relativement à près de \$30,000,000 en 1986 et à quelque \$36,000,000 en 1985.

Les incendies les plus importants ont eu lieu à Lac-Saint-Charles, le 12 mars, destruction du centre communautaire, pertes d'un million et demi; à la mine de Murdochville, le 2 avril, à l'église de Saint-Marc-des-Carières, le 9 mai, à la brasserie Germainique de Québec, à la même date, et à l'aéroport de Bagotville, le 15 mai, destruction d'un édifice en construction. Chacun de ces quatre derniers incendies a causé des dommages estimés à \$1,000,000.

Il est à noter que sur les 14 meurtres en 1987, un seul n'a pas été éclairci. Ce dernier s'est déroulé dans la rue d'Aiguillon, à Québec, le 25 juin. Steve Pruneau, âgé de 22 ans, a été abattu à coups de feu tirés de près. ●

LA GRANDE VENTE

"Tout ça, tout de suite"

DE GRANADA

Le plus important fournisseur de produits électroniques pour le consommateur vous fait maintenant une offre inimaginable qui vous fera épargner jusqu'à 1 000\$ sur des téléviseurs et magnétoscopes haut de gamme neufs et pratiquement neufs. Ces produits sont offerts avec une garantie complète et le meilleur service après vente sur le marché.

Notre vente grande première "Tout ça tout de suite" débute le 1^{er} août.



Téléviseur de projection 40" Avant 3 495\$. . . Maintenant 2 495\$
Épargnez 1 000\$

Moniteur couleur Électrohome avec télécommande Avant 1 099\$. . . Maintenant 899\$
Épargnez 200\$

Téléviseur couleur meuble avec télécommande Avant 849\$. . . Maintenant 599\$
Épargnez 250\$

Téléviseur couleur 26" meuble, avec contrôle automatique de la couleur
OFFRE SPÉCIALE 299\$

Moniteur couleur 20" avec télécommande Avant 649\$. . . Maintenant 499\$
Épargnez 150\$

Téléviseur couleur 20" avec télécommande et convertisseur intégré Avant 599\$. . . Maintenant 399\$
Épargnez 150\$

Téléviseur couleur 20" avec télécommande toutes fonctions Avant 399\$. . . Maintenant 299\$
Épargnez 100\$

Téléviseur couleur 20" avec ajustement automatique des couleurs
OFFRE SPÉCIALE 249\$

Téléviseur couleur 20" **OFFRE SPÉCIALE 149\$**

Téléviseur couleur 14" avec télécommande Avant 399\$. . . Maintenant 329\$
Épargnez 70\$



Magnétoscopes haut de gamme VHS stéréo haute fidélité avec télécommande Avant 999\$. . . Maintenant 649\$
Épargnez 350\$

Magnétoscopes portatifs VHS toutes fonctions avec télécommande Avant 799\$. . . Maintenant 599\$
Épargnez 200\$

Magnétoscopes VHS système à 4 têtes stéréo avec télécommande et convertisseur Avant 649\$. . . Maintenant 499\$
Épargnez 150\$

Magnétoscope VHS système à 3 têtes et télécommande Avant 559\$. . . Maintenant 449\$
Épargnez 110\$

Magnétoscope VHS système à 4 têtes et télécommande sans fil Avant 529\$. . . Maintenant 399\$
Épargnez 130\$

Magnétoscope VHS à chargement avant avec télécommande à système de retenue Avant 499\$. . . Maintenant 399\$
Épargnez 100\$

CETTE VENTE SE TERMINE LE 29 AOÛT



Magnétoscope VHS multi-fonctions avec télécommande sans fil Avant 499\$. . . Maintenant 399\$
Épargnez 100\$

Magnétoscope VHS ultra-mince à fonctions multiples avec télécommande Avant 399\$. . . Maintenant 349\$
Épargnez 50\$

Magnétoscope VHS multi-fonctions à système 4 têtes Avant 399\$. . . Maintenant 299\$
Épargnez 100\$

Appareil enregistreur vidéo VHS multi-fonctions Avant 399\$. . . Maintenant 349\$
Épargnez 50\$

Appareil enregistreur vidéo VHS 4 fonctions avec télécommande Avant 349\$. . . Maintenant 249\$
Épargnez 100\$

Appareil enregistreur VHS avec capacité d'enregistrement de 6 heures
OFFRE SPÉCIALE 199\$

Ensemble combo téléviseur couleur 20" toutes fonctions et magnétoscope VHS avec support
OFFRE SPÉCIALE 349\$

Caméra vidéo VHS avec zoom intégré et tube neuvicon Avant 599\$. . . Maintenant 399\$
Épargnez 200\$

Magnétoscope VHS
OFFRE SPÉCIALE 199\$

LE DIVERTISSEMENT CHEZ SOI
GRANADA
TOUT ÇA, TOUT DE SUITE!
405, CHAREST EST
529-8181

Le PQ doute de la commission sur le libre-échange

♦ L'Opposition péquiste se demande à quoi servira la commission parlementaire sur le libre-échange, si les membres de la commission n'ont pas accès aux études d'impact qui ont été effectuées par le gouvernement et si les ministres responsables ne sont pas invités à témoigner.

par Michel DAVID

En confirmant que les travaux de la commission débiteront le 15 septembre, le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Michel Graton, a en effet indiqué, hier, que les ministres ne seront pas appelés comme témoins, comme

le réclamait l'Opposition.

Le gouvernement a seulement accepté que son conseiller spécial en matière de libre-échange, M. Jake Warren, vienne témoigner, et encore le fera-t-il à huis clos. Le reste des travaux sera télédiffusé intégralement.

« C'est nettement insuffisant, a commenté le porte-parole péquiste et député de Bertrand, M. Jean-Guy Parent. On pourra questionner le mandataire du gouvernement, mais pas ceux qui donnent les mandats et qui sont les véritables responsables devant la population. C'est un peu ridicule ».

Quant aux études d'impact dont

l'Opposition réclame la publication depuis des mois, M. Graton a déclaré: « les études qui pourront être rendues publiques seront remises à l'Opposition, mais ça n'implique pas toutes les études ».

Ce qui serait disponible se limiterait en fait à une série de portraits statistiques des différents secteurs qui seront touchés, sans que les impacts du libre-échange, notamment les pertes d'emplois, ne soient évalués. L'Opposition veut au moins avoir accès à la mise à jour d'études datant de l'automne 1985 qui avaient été commandées à l'époque par M. Rodrigue Biron.

« La commission n'aurait aucun

sens si on n'a pas accès à ces documents avant de débiter, estime M. Parent. On ne sait pas où on s'en va. Si le gouvernement craint que les gens partent en peur parce qu'un secteur est menacé de disparaître d'ici dix ans, que ce soit le vêtement ou le meuble, qu'il annonce des mesures de transition, un plan de développement... ».

Dans la mesure où la date limite pour soumettre un projet d'entente au Congrès américain est le 3 octobre, M. Parent estime qu'il n'y a plus rien à cacher, à moins que le gouvernement n'ait pas fait ses devoirs.

« Le manque de transparence

du gouvernement commence à susciter de l'inquiétude dans les milieux d'affaires, dit-il. On ne sait même pas ce qu'il a l'intention d'accepter ou de refuser. Le premier ministre n'a jamais voulu dire où il se branchait ».

L'Opposition a également réclamé l'accès aux études juridiques sur l'impact qu'une éventuelle entente avec les États-Unis aurait sur les pouvoirs que la constitution canadienne reconnaît au Québec. Au bureau du ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, on répond que ces études ne sont pas encore complétées.

Les individus et organismes qui

voudront être entendus par la commission ont jusqu'au 8 septembre pour faire parvenir leur mémoire. Déjà la Chambre de commerce du Québec, qui est favorable à la signature d'une entente, a indiqué son intention d'y participer.

On peut s'attendre à ce que les « habitués » des commissions, organismes patronaux et syndicaux, la coalition contre le libre-échange et un bon nombre d'experts comparassent également. Le leader du gouvernement n'a pas voulu présumer de la durée de la commission, mais l'Opposition estime qu'elle pourrait facilement durer trois semaines. ●

DÉCOUVREZ
LE VRAI VIN
D'ALLEMAGNE



UN NOM QUI PEUT VOUS FAIRE GAGNER:

Grand Prix:

Un voyage en Allemagne
En collaboration avec
TOURS CHANTECLERC
la qualité à tous prix.

Pour participer:

• Épelez correctement le nom du vin sur le coupon ci-joint et envoyez-le dûment rempli, à l'adresse indiquée.

Prix secondaires:

Un des 100 ensembles cabaret/4 verres

Durée du concours:

• du 26 juillet au 17 sept. 1987
• Tirage: le 18 sept. 1987
• Pour plus de détails, soyez à l'écoute de:



LE SOLEIL

Valeur totale des prix: 6 000\$

DÉCOUVREZ LE VRAI VIN D'ALLEMAGNE

Case Postale 69, Succursale "A", Longueuil, Québec J4H 3W2.

Nom du participant: _____ Âge: _____

Adresse: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____

Nom du marchand: _____

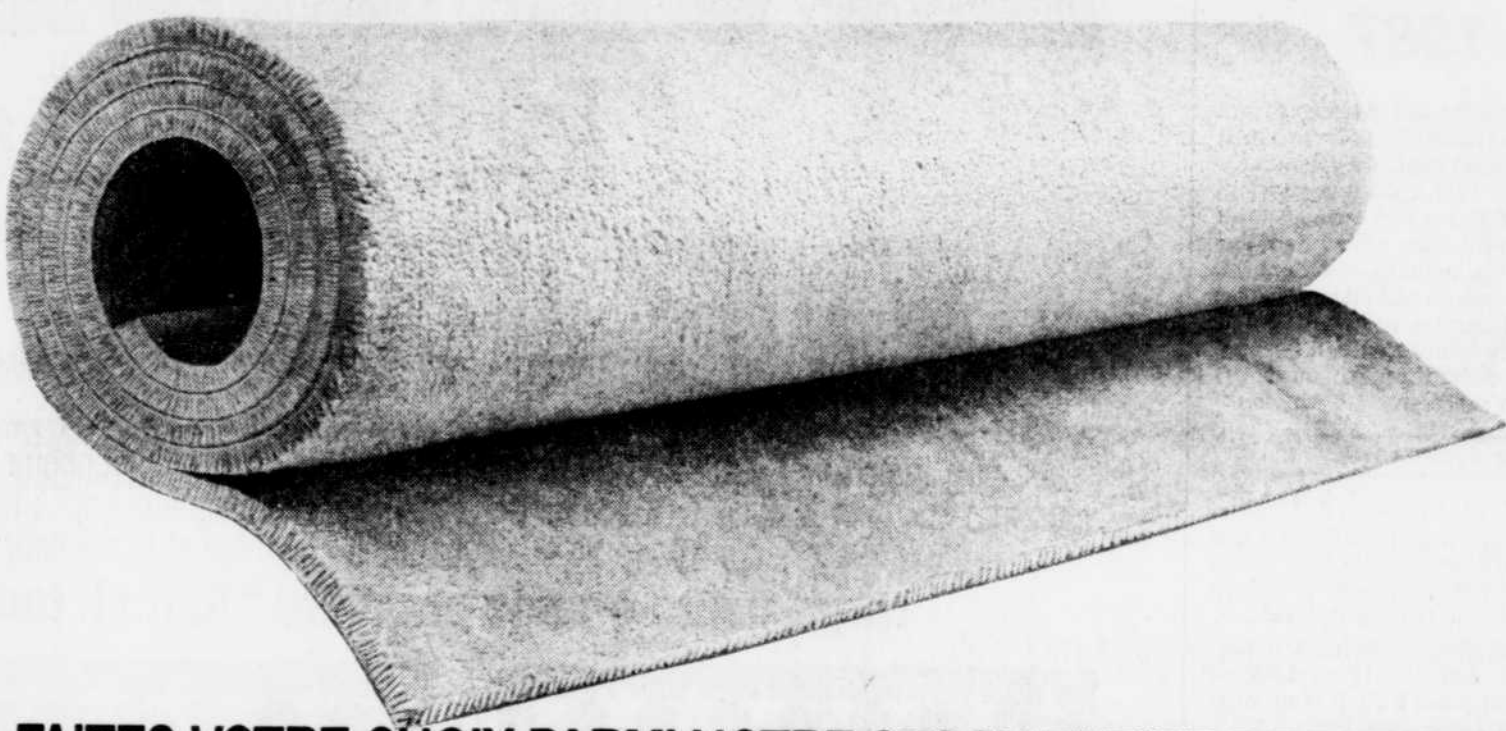
Adresse: _____

RÉPONSE: AÜFK _ _ _ L _ _ _ I _ _ _

(Épellation du nom du vin)
Règlement officiel disponible chez tous les marchands participants.

La Factorerie de Tapis^{MD}

UNE FAÇON SENSATIONNELLE D'ÉPARGNER



FAITES VOTRE CHOIX PARMIS NOTRE STOCK ENTIER DE TAPIS ET
ACHETEZ DÈS MAINTENANT! PAS DE PAIEMENTS, PAS DE FRAIS DE
FINANCEMENT, PAS DE VERSEMENT AVANT JANVIER 1988**

ÉPARGNEZ 8⁰⁰⁰

TAPIS CISELÉ AUX TONS MULTIPLES

- Un tapis ciselé des plus moelleux.
- Fait de 100% nylon de première qualité.
- Traitement SCOTCHGARD pour résister aux taches et entretien sans souci.
- Vaste choix de coloris décoratifs.
- Avec sous-tapis tenant.

PRIX SPECIAL: **10⁹⁹\$** la v'

Une valeur de: 18,99\$ la v'+tt

ÉPARGNEZ 6⁰⁰⁰

TAPIS "SAXONY" PELUCHEUX DE COULEUR UNIE

- Un attrayant tapis "Saxony" pelucheux, offert à prix abordable.
- Fait de 100% nylon robuste ne s'effilochant pas.
- Offert en un choix de 18 coloris très recherchés.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

PRIX SPECIAL: **19⁹⁹\$** la v'

COMPLÈTEMENT INSTALLÉ!

Une valeur de: 25,99\$ la v'+tt

ÉPARGNEZ 7⁰⁰⁰

ÉLÉGANTE TAPIS "SAXONY" PELUCHEUX

- Un tapis "Saxony" luxueux et des plus moelleux.
- Fait de 100% nylon d'une grande robustesse.
- Choix de 18 superbes coloris décoratifs.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

PRIX SPECIAL: **21⁹⁹\$** la v'

COMPLÈTEMENT INSTALLÉ!

Une valeur de: 28,99\$ la v'+tt

ÉPARGNEZ 8⁰⁰⁰

ATTRAYANT TAPIS PELUCHEUX DE TON UNI

- Un magnifique tapis pelucheux de ton uni.
- Fait de 100% nylon "conception avancée".
- Offert en un choix de 20 coloris décoratifs.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

PRIX SPECIAL: **22⁹⁹\$** la v'

COMPLÈTEMENT INSTALLÉ!

Une valeur de: 30,99\$ la v'+tt

ÉPARGNEZ 9⁰⁰⁰

LUXUEUX TAPIS EN NYLON PELUCHEUX

- Un tapis "Saxony" pelucheux d'une grande beauté.
- Fait de 100% nylon "conception avancée" offrant durabilité accrue.
- Offert en une imposante sélection de coloris décoratifs.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

PRIX SPECIAL: **29⁹⁹\$** la v'

COMPLÈTEMENT INSTALLÉ!

Une valeur de: 38,99\$ la v'+tt

ÉPARGNEZ 10⁰⁰⁰

MAGNIFIQUE TAPIS "SAXONY" CISELÉ

- Un superbe tapis "Saxony" ciselé, rehaussé de tons multiples estompés.
- Fait de "ANTRON" nylon "Extra-Body" de Du Pont.
- Résiste à l'usure, à saleté et à l'électrostatique.
- Vaste choix de tons multiples.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

PRIX SPECIAL: **35⁹⁹\$** la v'

COMPLÈTEMENT INSTALLÉ!

Une valeur de: 45,99\$ la v'+tt

**Achat minimum de 350,00\$. Avec confirmation de la solvabilité. 1\$ l'achat d'un moins de 20 v'. Installation standard sur surface plane. † Les réductions de prix étaient peut être en vigueur avant cette vente. Jusqu'à épuisement des stocks.

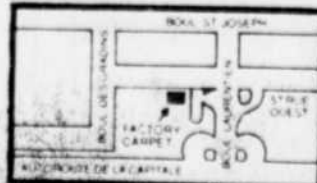
La Factorerie de Tapis^{MD}

Marque de commerce déposée par la Corporation Carpita

LE PLUS GRAND SPECIALISTE DE COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

Satisfaction ou votre argent remis

PLACE LÉBOURGNEUF
5500, BOUL. DES GRADINS
CHARLESBOURG-OUEST, QUÉBEC
622-1430



VILLE DE QUÉBEC • LAVAL • ST-LÉONARD • ST-LAURENT • BROSSARD • OTTAWA • WHITBY • TORONTO • SCARBOROUGH • NORTH YORK • MISSISSAUGA • RICHMOND HILL • HAMILTON • THUNDER BAY • STONEY CREEK • KITCHENER • SUDBURY • LONDON • ST. CATHARINES • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • VICTORIA • HOUSTON

